



Rapport d'activité 2017

Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation,
de la sécurité et qualité des produits et services
(ILNAS)

Mars 2018

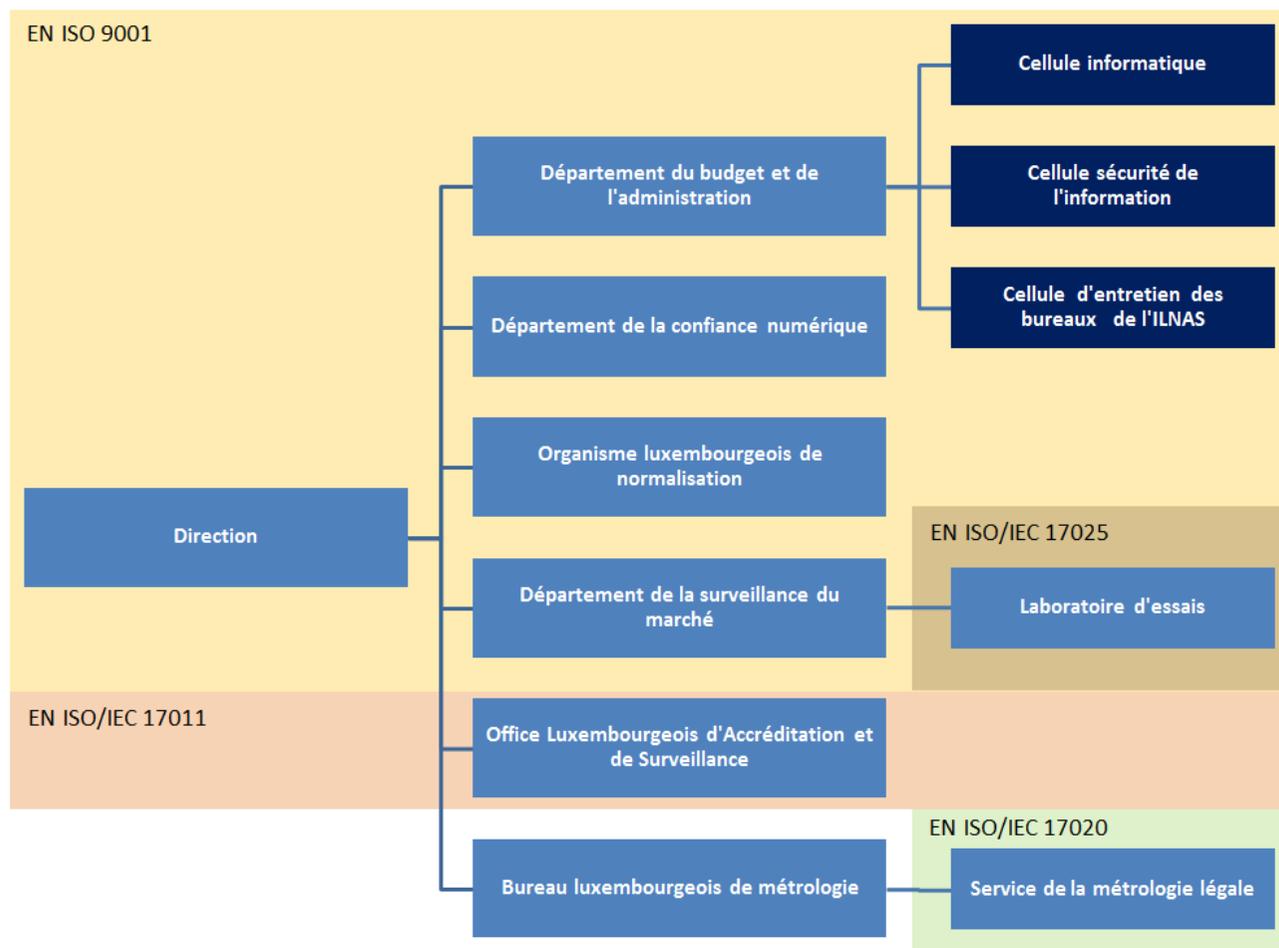
ILNAS

TABLE DES MATIERES

1.	Direction	p. 6
2.	Département budget et administration	p. 12
2.1.	Ressources humaines	p. 12
2.2.	Budget et comptabilité	p. 14
3.	Département de la confiance numérique	p. 15
3.1.	Contrôle des prestataires de services de confiance qualifiés (PSCQ)	p. 15
3.2.	Contrôle des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC)	p. 16
3.3.	Organisation d'événements en lien avec les missions du département de la confiance numérique	p. 17
3.4.	Economie de la connaissance normative des TIC	p. 18
3.5.	Divers	p. 18
4.	L'Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN)	p. 19
4.1.	Organisme luxembourgeois de normalisation	p. 19
4.2.	La stratégie normative luxembourgeoise	p. 19
4.3.	Le registre national des délégués en normalisation	p. 20
4.4.	Consultation et vente de documents normatifs	p. 22
4.5.	Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national	p. 22
4.6.	Travaux de normalisation sur le plan national	p. 23
4.7.	Sensibilisation et accès à la normalisation	p. 25
4.8.	Activités dans le cadre de la directive 2015/1535/UE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des règles techniques	p. 27
5.	Département de la surveillance du marché	p. 28
5.1.	Activités au plan international	p. 28
5.1.1.	Relations avec le Conseil de l'Union européenne et les Directions générales de la Commission européenne	p. 28
5.1.2.	Campagnes européennes	p. 29
5.1.3.	ICSMS (Système d'information et de communication de la surveillance du marché)	p. 30
5.1.4.	RAPEX	p. 31
5.2.	Activités au plan national	p. 31
5.2.1.	Collaboration avec l'Administration des douanes et accises	p. 32
5.2.2.	Sorties sur le terrain et contrôles réalisés auprès des opérateurs économiques	p. 34
5.2.3.	Secteur automobile	p. 37
5.2.4.	Collaboration avec l'Administration de l'Environnement	p. 38
5.3.	Le laboratoire d'essais de l'ILNAS	p. 38
6.	L'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS)	p. 40
6.1.	Le département de l'OLAS en quelques chiffres	p. 40
6.2.	L'OLAS et la formation	p. 41
6.3.	Les activités européennes et internationales de l'OLAS	p. 42
6.4.	La désignation des organismes notifiés	p. 42
6.5.	Promotion de l'accréditation	p. 43
7.	Bureau luxembourgeois de métrologie (BLM)	p. 44

7.1.	Service de métrologie légale	p. 44
7.1.1.	Vérification de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique suivant la directive 2014/31/UE	p. 44
7.1.2.	La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage	p. 45
7.1.3.	Accréditation ISO/CEI 17020 du Service de métrologie légale	p. 47
7.1.4.	Activité au niveau européen et international du Service de métrologie légale	p. 48
7.2.	La métrologie industrielle et scientifique	p. 48

Organigramme





1. Direction

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie normative luxembourgeoise 2014-2020, et plus précisément du pilier "Education à la normalisation", la direction de l'ILNAS a procédé, en 2014, à la création, avec l'Université du Luxembourg (UL), d'une formation supérieure de type certificat universitaire dénommée "Smart Information and Communication Technologies (ICT) for business innovation".

Suite au succès de la première promotion de ce certificat universitaire (promotion 2015-2016), l'ILNAS a procédé en 2017, en collaboration avec l'UL, à l'amélioration du programme académique ad hoc ainsi qu'à la communication active de la nouvelle promotion 2018.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/nouvelle-edition-certificat-universitaire-smart-ict-for-business-innovation.html>

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/boostez-carriere-certificat-smart-ict-business-innovation.html>

La direction de l'ILNAS mène également des travaux de recherche qui s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'exécution du programme gouvernemental visant à favoriser le développement et la promotion du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).

En ce sens, le 17 mai 2017, une cérémonie s'est tenue au ministère de l'Économie pour conclure formellement le partenariat entre l'UL et l'ILNAS renforçant leur collaboration dans le domaine des Smart ICT et de la normalisation, cela via la définition d'un programme de recherche dénommé "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine "Smart ICT".

Ce dernier est motivé par un objectif commun, via le Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance (SnT), de contribution au développement du Luxembourg comme centre européen d'excellence et d'innovation pour la sécurité, fiabilité et confiance de systèmes et services en technologies du type "Smart ICT", à savoir l'informatique en nuage (Cloud Computing), les données de masse (Big Data) et l'Internet des objets (Internet of Things (IoT)).

Ce programme de recherche servira, en plus des résultats et des publications scientifiques en relation, à consolider et à pérenniser le certificat universitaire "Smart ICT for business innovation".

Sur base de ces travaux de recherche (2017-2020), la direction de l'ILNAS et l'UL souhaitent également développer un nouveau diplôme national universitaire de type Master (Bac+5), en formation continue, dans le domaine identifié : "Smart secure ICT for business innovation".

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/ul-ilnas-investissent-smart-ict.html>

Courant 2017, l'ILNAS et le Ministère de l'Économie ont débuté la rédaction (avec le support du GIE Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (ANEC)) de deux White Papers, relatifs aux domaines suivants :

- "Blockchain & Technical standardization" (publication prévue courant 2018);
- "Internet of Things & Technical standardization" (publication prévue courant 2018).

Le 29 mars 2017 à Bruxelles, à la Commission européenne (Direction Générale - Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME), M. le Directeur de l'ILNAS a signé la Joint Initiative for Standardisation (JIS) pour l'institut. L'ILNAS rejoint ainsi officiellement cette initiative volontaire et non contraignante lancée par la Commission européenne en 2016. Elle définit une vision commune de la normalisation européenne et vise tant à moderniser qu'à mieux déterminer les priorités du système européen de normalisation pour, notamment, délivrer les normes en temps opportun pour le marché.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/joint-initiative-on-standardization.html>

En mars et en novembre 2017, la direction de l'ILNAS a dirigé et activement participé à la rédaction du rapport d'analyse normative nationale menée dans le secteur des TIC. Ce dernier, élaboré sous la forme d'un guide didactique, vise à offrir aux acteurs nationaux une présentation des comités techniques de normalisation TIC pertinents à l'échelle européenne et internationale, et permet de montrer les intérêts potentiels pour les parties prenantes nationales à participer aux activités de normalisation.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/analyse-normative-tic-mars-2017.html>

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/ans-tic-v8.html>

En juillet 2017, l'ILNAS a publié l'analyse normative "Smart ICT" qui présente les activités de normalisation pour le domaine des "Smart ICT" (Cloud Computing, IoT et Big Data) ainsi que pour les questions de confiance numérique associées. Via les différents chapitres du document, les parties prenantes nationales ont ainsi la possibilité de mieux saisir les enjeux de la normalisation technique pour les Smart ICT.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/ans-smart-ict-v1-1.html>

Fin octobre 2017, l'ILNAS est devenu membre de l'ITU (Union Internationale des Télécommunications). L'ITU élabore des normes internationales appelées "Recommandations ITU-T" dans le domaine des TIC. L'ITU se distingue de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (IEC) dans la mesure où elle inclut également parmi ses membres les constructeurs, les opérateurs, les administrations, les fournisseurs de services, les centres de recherche et les utilisateurs.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/ilnas-itu-membership.html>

La direction de l'ILNAS a également participé à de nombreuses interventions (conférences, réunions, cours, etc.) relevant des domaines de la normalisation et de la confiance numérique.

Dans le cadre de ses activités de développement, la direction de l'ILNAS a délivré de nombreuses présentations, communications et sensibilisations ad hoc:

- Présentation lors d'un "Workshop Fonds National de la Recherche (FNR)" : "4th international workshop on new models, algorithms and simulation tools for cloud computing, cloud brokering, Internet shopping, and e-commerce trading" (23 janvier 2017).

Sur invitation de l'UL, la direction de l'ILNAS a participé, avec le GIE ANEC, à un "workshop FNR" présentant dans ce cadre, la stratégie normative nationale, la politique normative des TIC ad hoc, ainsi que les différents développements "Education à la normalisation" et de recherche menés en lien avec l'UL.

- Petit déjeuner ILNAS "Digital Trust in Cloud Computing" (26 janvier 2017).

Ce petit déjeuner fut organisé par l'ILNAS, avec le GIE ANEC, afin de mettre en lumière le White Paper "Digital Trust for Smart ICT" (publié par l'ILNAS en octobre 2016), et spécifiquement, dans ce contexte, le domaine du Cloud Computing. Cet événement avait pour objectif d'informer le marché quant aux développements de la normalisation technique et de la confiance numérique de ce domaine. Il a réuni différents acteurs nationaux du secteur intéressés par ces sujets.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/breakfast-cloud.html>

- Petits déjeuners ILNAS "Digital Trust in IoT" (09 et 30 mars 2017).

Ces petits déjeuners furent organisés par l'ILNAS, avec le GIE ANEC, afin de présenter de nouveau, le White Paper "Digital Trust for Smart ICT", et spécifiquement, dans ce contexte, le domaine IoT. Ces événements, qui avaient également pour objectif d'informer le marché quant aux développements de la normalisation technique et de la confiance numérique de ce domaine, a réuni différents acteurs nationaux du secteur intéressés par ces sujets.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/petit-dejeuner-digital-trust-internet-of-things.html>

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/second-breakfast-iot.html>

- Présentation lors d'un "SnT Advisory Board" (28 avril 2017).

Sur invitation de l'UL (SnT), la direction de l'ILNAS a participé à une réunion "SnT Advisory Board" présentant, dans ce cadre, la stratégie normative nationale, la politique normative des TIC ad hoc, ainsi que les différents développements "Education à la normalisation" et de recherche menés en lien avec l'UL.

- Présentation lors du Steering Group on JIS - Commission européenne (03 mai 2017).

Sur invitation de la Commission européenne, la direction de l'ILNAS a participé à la 5^{ème} réunion du Steering Group on JIS afin de présenter notamment les résultats de la première promotion du certificat universitaire "Smart ICT for business innovation" auprès des Etats membres (communauté de la normalisation technique) de différents pays européens qui étaient présents à cette réunion.

- Visite de la Commission de l'Economie de la Chambre des Députés à l'ILNAS (15 juin 2017).

Lors de leur venue, les membres de la Commission de l'Economie de la Chambre des Députés ont pu découvrir les différentes missions de l'ILNAS en matière de qualité et de sécurité, via une présentation proposée par la direction de l'institut. Une visite dans le laboratoire d'essais du département de la surveillance du marché de l'ILNAS de Esch-Belval, qui réalise notamment des essais de compatibilité électromagnétique, a également été organisée.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/infos-generales/2017/visite-ilnas-commission-economie-chambre-deputes.html>

- Présentation lors du Committee on Standards - Commission européenne (27 juin 2017).

Sur invitation de la Commission européenne, la direction de l'ILNAS a participé à la 15^{ème} réunion du Committee on Standards afin de présenter notamment les résultats de la première promotion du certificat universitaire "Smart ICT for business innovation" auprès des Etats membres (communauté de la normalisation technique) de différents pays européens qui étaient présents à cette réunion.

- Organisation et présentation lors d'un workshop ILNAS-Institut européen des normes de télécommunication (ETSI) (07 juillet 2017).

La direction de l'ILNAS a organisé, en collaboration avec le GIE ANEC, un workshop ILNAS-ETSI : "Quels défis pour la normalisation européenne des TIC ?". L'occasion pour l'ensemble des acteurs nationaux intéressés de découvrir les activités de l'ETSI, et le rôle prépondérant de ses normes pour les développements actuels et futurs des TIC.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/workshop-ilnas-etsi-juillet-2017.html>

- Présentation lors du comité miroir national de normalisation ISO/IEC JTC 1 (Joint Technical Committee One)/Working Group (WG) 9 – Big Data (18 juillet 2017).

En juillet 2017, le comité miroir national de normalisation ISO/IEC JTC 1/WG 9 s'est réuni pour la première fois au sein des locaux de l'ILNAS. Les délégués nationaux en normalisation inscrits dans ce groupe de travail, ainsi que des professionnels du secteur, invités pour cette occasion, ont pu découvrir les activités de normalisation du WG 9 au niveau international et échanger leur point de vue et leurs intérêts pour ces travaux.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/reunion-comite-national-big-data.html>

- Présentation lors du comité miroir national de normalisation ISO/IEC JTC 1/Sub-Committee (SC) 38 – Cloud Computing (05 octobre 2017).

Le comité miroir national de normalisation ISO/IEC JTC 1/SC38 s'est réuni pour la première fois au sein des locaux de l'ILNAS. Les délégués nationaux en normalisation inscrits dans ce sous-comité, ainsi que des professionnels du secteur et des chercheurs invités pour cette occasion, ont pu découvrir et échanger sur les avancées réalisées par ce sous-comité international et sur les nouveaux projets de normalisation initiés concernant le Cloud Computing.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/reunion-nmc-cloud-computing.html>

- Organisation et présentation lors de la Journée mondiale de la Normalisation (13 octobre 2017).

Le Luxembourg a célébré la 48ème Journée Mondiale de la Normalisation, le 13 octobre 2017. A cette occasion, l'ILNAS et l'UL ont organisé une conférence sur le thème "Les normes rendent les villes plus intelligentes" au sein de la Maison du Savoir sur le campus Belval de l'UL. Cet événement était dédié aux délégués en normalisation et à toutes les personnes souhaitant découvrir le domaine de la normalisation des Smart Cities. Via les différentes présentations, les participants ont, par exemple, pu découvrir l'importance de ce concept de villes connectées dans un contexte d'urbanisation croissante.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/journee-mondiale-normalisation-2017-grand-duche-luxembourg.html>

- Présentation lors du Joint Commercial Advisory Group (JCAG) – CEN-CENELEC (17 octobre 2017).

Sur invitation du CEN-CENELEC, la direction de l'ILNAS a participé à la 20^{ème} réunion du JCAG afin de présenter la stratégie normative nationale, la politique normative des TIC ad hoc, ainsi que les différents développements "Education à la" et de recherche menés en lien avec l'UL, auprès des membres du CEN-CENELEC (communauté de la normalisation technique) de différents pays européens qui étaient présents à cette réunion.

- Présentation lors du comité miroir national de normalisation ISO Technical Committee (TC) 307 – Blockchain (03 novembre 2017).

Le comité miroir national de normalisation ISO/IEC TC 307 s'est réuni pour la première fois au sein des locaux de l'ILNAS. Les délégués nationaux en normalisation inscrits dans ce sous-comité, ainsi que des professionnels du secteur et des chercheurs invités pour cette occasion, ont pu découvrir et échanger sur les avancées réalisées par le sous-comité international et sur les nouveaux projets de normalisation initiés concernant le domaine Blockchain.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/iso-tc-307.html>

- Représentation au sein de l'ETSI (27 novembre 2017).

La direction de l'ILNAS a participé au 49ème ETSI National Standards Organizations meeting afin de présenter notamment la promotion 2018 du certificat universitaire "Smart ICT for

business innovation" auprès des membres dirigeants de l'institut. L'ETSI supporte, en tant que partenaire, le certificat universitaire et veille également à étendre sa visibilité.

- Présentation lors du comité miroir national de normalisation ISO/IEC JTC 1/SC41 – IoT (12 décembre 2017).

Le comité miroir national de normalisation ISO/IEC JTC 1/SC 41 s'est réuni au sein des locaux de l'ILNAS. Les délégués nationaux en normalisation inscrits dans ce groupe de travail, ainsi que des professionnels du secteur, invités pour cette occasion, ont pu découvrir les activités de normalisation du SC41 au niveau international et échanger leur point de vue et leurs intérêts pour ces travaux.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/reunion-comite-etude-national-iot.html>

- Petit déjeuner ILNAS "Normalisation & Smart Cities" (15 décembre 2017).

En lien avec la Journée Mondiale de la Normalisation 2017, consacrée à la normalisation dans le domaine des Smart Cities, l'ILNAS a organisé un petit déjeuner pour permettre aux acteurs nationaux intéressés de découvrir davantage de détails sur ce sujet. Dans un contexte d'urbanisation croissante, la normalisation technique travaille activement à la mise en place de solutions pour garantir la durabilité des villes et la prise en compte de l'ensemble des besoins des citoyens, visant ainsi la mise en place de Smart Cities. Dans ce cadre, cet événement a mis en lumière le comité technique ISO/TC 268 et le groupe de travail ISO/IEC JTC 1/WG 11.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/smart-cities-breakfast.html>

- Présentation lors du comité miroir national de normalisation ISO TC 307 – Blockchain (15 décembre 2017).

Le comité miroir national de normalisation ISO/IEC TC 307 s'est réuni à l'ILNAS, suite à la réunion internationale du comité technique ISO/TC 307 qui se tenait au Japon du 14 au 17 novembre 2017, dédié aux Blockchains et aux Distributed Ledger Technologies (DLT), afin de discuter des dernières avancées en la matière.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2017/reunion-comite-etude-national-blockchain.html>

2. Département budget et administration (DBA)

2.1. Ressources humaines

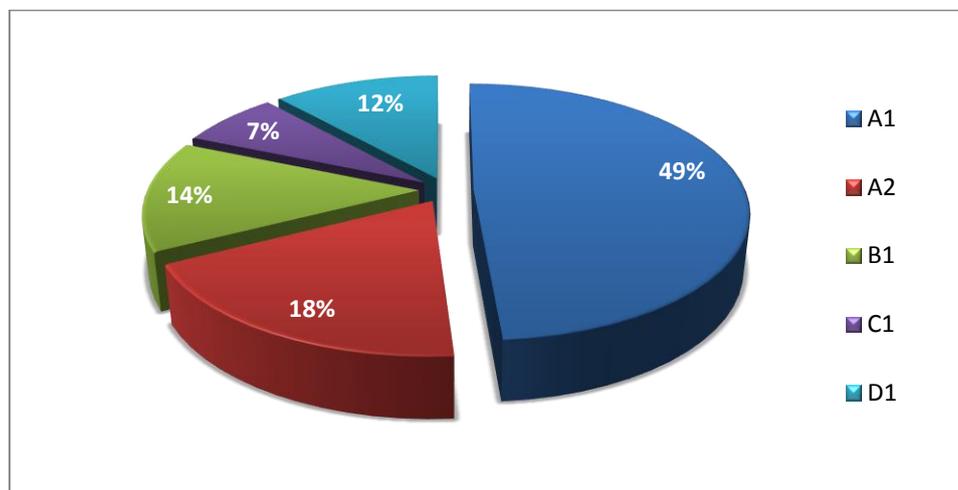
Le tableau ci-dessous montre la composition du personnel de l'ILNAS au 31 décembre 2017.

Groupe de traitement	Fonctionnaires et stagiaires		Employés et stagiaires		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
A1	4	11	0	6	21
A2	0	8	0	0	8
B1	3	2	0	1	6
C1	1	0	1	1	3
D1	0	4	0	1	5
Total	8	25	1	9	43

Situation au 31 décembre 2017 / Source: Ministère de l'Economie - ILNAS

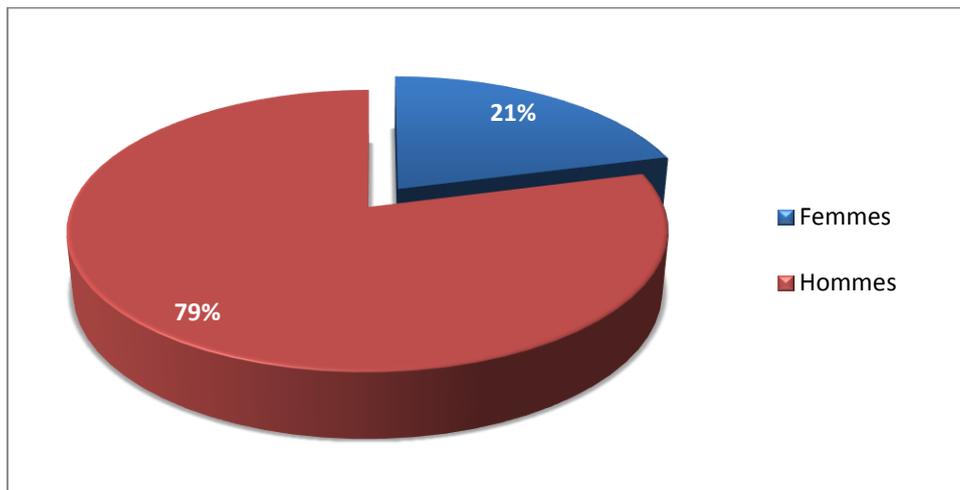
Par ailleurs, huit employés du groupement d'intérêt économique "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (GIE-ANEC)" ont assisté l'institut dans la réalisation de missions relevant de la normalisation et de la métrologie industrielle et scientifique telles qu'elles sont définies dans la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS. Ces employés ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

La répartition en pourcentage des agents de l'ILNAS selon les différents groupes de traitement se présente comme suit:



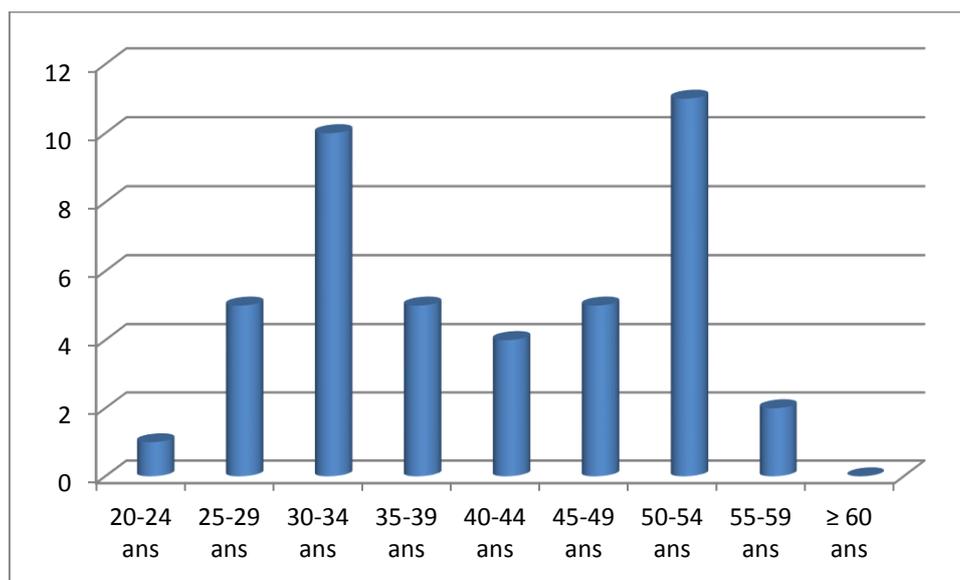
Source: Ministère de l'Economie - ILNAS

Le graphique ci-après montre le pourcentage hommes-femmes de l'ensemble du personnel de l'ILNAS.



Source: Ministère de l'Économie - ILNAS

Un troisième graphique montre la répartition des membres de l'ILNAS par tranches d'âge.



Source: Ministère de l'Économie - ILNAS

Cette répartition par tranches d'âge révèle une relative jeunesse du personnel de l'ILNAS qui peut être à l'avantage d'une administration créée en 2008 et en face de multiples défis engendrés par un assez large éventail de missions inscrites dans la loi modifiée précitée du 4 juillet 2014.

En matière de ressources humaines, le DBA est également en charge d'organiser, s'il y a lieu, les examens de fin de stage, de fin de formation spéciale et de promotion de son personnel fonctionnaire. Signalons dans ce contexte qu'un fonctionnaire stagiaire a réussi son examen de fin de stage de sorte qu'il a pu bénéficier d'une nomination définitive au cours de l'année. De plus, un fonctionnaire a réussi à l'examen de promotion prévu pour son groupe de traitement.

En 2017, un fonctionnaire est parti en retraite.

Au cours de l'année, sept postes vacants ont pu être occupés. Au 31 décembre 2017, quatre postes sont encore vacants et devront être pourvus par les prochaines sessions de recrutement.

La formation continue

Les entretiens de développement professionnel annuels permettent de dégager les besoins réels en formation de chaque membre du personnel. Le plan de formation qui en résulte montre clairement que pour répondre valablement à cette demande en compétences nouvelles, il y a lieu de recourir, outre aux séminaires offerts par l'Institut national d'administration publique (INAP) à des cours de formation auprès d'organismes spécialisés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Comme les années précédentes, nombre d'agents de l'ILNAS ont profité de cette offre de formation en 2017 et le département budget et administration a ainsi préparé l'assimilation de 18 cours de formation aux cours de formation continue dispensés à l'INAP.

En tout, 67% du personnel de l'ILNAS ont participé tout au long de l'année à des formations proposées soit par l'INAP soit par d'autres organismes de formation continue reconnus pour la qualité de leur enseignement.

2.2. Budget et comptabilité

En matière de comptabilité, le département Budget et administration est chargé tant de l'élaboration des propositions budgétaires de l'ILNAS pour l'exercice à venir que de l'exécution journalière du budget accordé pour l'année en cours.

Le budget de l'exercice 2017 de l'ILNAS est ventilé sur:

- 7 articles du budget des recettes (recettes prévues: EUR 530.600.-);
- 26 articles du budget des dépenses (crédits ordinaires votés: EUR 6.668.836.- et EUR 447.946.- pour des dépenses en capital);
- 1 article du budget des recettes et 1 article du budget des dépenses pour ordre au montant de EUR 34.000.- chacun.

Quant à l'exécution journalière du budget, le département a émis 311 engagements et 677 ordonnances avec 978 pièces au courant de l'année 2017.

3. Département de la confiance numérique

3.1. Contrôle des prestataires de services de confiance qualifiés (PSCQ)

Le département de la confiance numérique organise le suivi et la promotion des instruments de contrôle dans le domaine de la confiance numérique. Dans ce cadre, il effectue la mise à jour constante du système qualité de surveillance des prestataires de services de confiance. En particulier, la procédure de surveillance des prestataires de services de confiance qualifiés ainsi que le formulaire de notification de nouveaux services de confiance qualifiés ont été mis à jour. De plus, le département de la confiance numérique a élaboré et mis à disposition sur le portail qualité un nouveau formulaire qui facilite aux prestataires de services de confiance la notification d'incidents de sécurité requise par l'article 19 paragraphe 2 du règlement eIDAS.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/documentations/confiance-numerique/surveillance-psc.html>

Le département de la confiance numérique a procédé, en 2017, au contrôle du prestataire de services de confiance qualifié (PSCQ) LuxTrust S.A. établi au Grand-Duché de Luxembourg et qui délivre des certificats qualifiés et fournit un service d'horodatage électronique qualifié. Ce prestataire a introduit le 24 juillet 2017 un nouveau dossier de notification. Le dossier a été référencé sous le numéro de surveillance 2017/8/001 et les audits de la part du certificateur LSTI ont eu lieu du 27 au 31 mars 2017, du 30 au 31 mai 2017 ainsi que les 24 juillet 2017 et 25 juillet 2017. Les audits du 27 au 31 mars 2017 ainsi que celui du 24 juillet 2017 ont été contrôlés par le département de la confiance numérique de l'ILNAS. Les réunions de surveillance ont eu lieu les 8 février, 5 mai, 20 juillet, et 26 octobre 2017.

Le département de la confiance numérique a reçu, le 18 décembre 2017, une notification d'un nouveau prestataire de services de confiance, établi depuis septembre 2016 au Grand-Duché de Luxembourg, mais qui effectue plusieurs activités associées aux services de confiance qualifiés à fournir dans d'autres États membres.

Sur demande du certificateur International Certification Trust Services (ICTS) S.à.r.l., le département de la confiance numérique de l'ILNAS a participé comme observateur à un audit d'une société établie au Luxembourg et qui souhaite offrir des services associés à des services de confiance qualifiés. L'audit a été effectué par rapport aux exigences applicables du règlement eIDAS et à des normes ETSI et s'est déroulé les 11 octobre 2017 et 13 octobre 2017.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/confiance-numerique/prestataires-services-confiance/psc-notifies.html>

La Commission européenne (CE) impose à chaque État membre l'établissement, la mise à jour et la publication d'une "liste de confiance" ("trusted list") contenant des informations sur les prestataires de services de confiance qualifiés surveillés par l'État membre ainsi que des informations relatives aux services de confiance qualifiés qu'ils fournissent.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'ILNAS est en charge de la gestion de cette liste de confiance nationale, qui a été mise à jour les 17 février, 29 novembre et 13 décembre 2017 selon les spécifications techniques de la décision d'exécution (UE) 2015/1505 de la Commission du 8 septembre

2015 établissant les spécifications techniques et les formats relatifs aux listes de confiance visées à l'article 22, paragraphe 5, du règlement eIDAS. En particulier, l'ILNAS a accordé le statut qualifié à un nouveau service de confiance notifié par LuxTrust, à savoir un service de délivrance de certificats qualifiés d'authentification de site internet, et a ajouté ce service à la liste de confiance nationale le 29 novembre 2017.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/confiance-numerique/prestataires-services-confiance/liste-confiance.html>

Pour pouvoir exécuter ses missions de surveillance selon le règlement eIDAS, le département de la confiance numérique a participé à plusieurs réunions, conférences et groupes de travail européen et international :

- trois réunions de l'ENISA (Agence européenne de "cyber-sécurité") au sujet de l'article 19 du règlement (UE) N° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance, les 3 – 4 avril, 29 – 30 mai et 17 – 18 octobre 2017;
- deux réunions du FESA ("Forum of European Supervisory Authorities for Electronic Signatures"), les 30 – 31 mai et 16 – 17 octobre 2017;
- Conférence internationale "ETSI Security Week" à Sophia Antipolis, du 13 au 14 juin 2017, où le département de la confiance numérique a participé à une table ronde sur le sujet "Auditing Schemes for Electronic Registered Delivery Services & Supervision";
- Deux réunions européennes sur la gestion de la liste de confiance nationale, le 11 mai et le 27 novembre 2017;
- Réunion européenne sur le "Digital Signature Service (DSS)", le 27 novembre 2017;
- Conférence internationale "Connecting Europe with Building Blocks: Making the Digital Single Market a Reality" à Bruxelles, le 7 décembre 2017.

3.2. Contrôle des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC)

Dans le cadre de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique, le département de la confiance numérique effectue la mise à jour constante du système qualité de surveillance des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC). Le statut de PSDC est attribué par l'ILNAS à une personne morale exerçant des processus de dématérialisation ou de conservation formellement reconnus par l'ILNAS comme conformes à la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique et les règlements d'exécution applicables. Plus de détails concernant la supervision des PSDC sont disponibles sous le lien suivant :

<https://portail-qualite.public.lu/fr/confiance-numerique/archivage-electronique.html>

En 2017 trois organisations ont obtenu le statut de PSDC : les sociétés Lab Luxembourg S.A., Victor Buck Services S.A. et Numen Europe S.A. En plus, trois organisations supplémentaires ont introduit leur notification en 2017 pour obtenir le statut de PSDC.

Le département de la confiance numérique de l'ILNAS a participé comme observateur aux audits initiaux de certification PSDC et aux audits de surveillance PSDC indiqués dans le tableau ci-dessous.

Société	Type d'audit	Date(s)
Victor Buck Services S.A.	Audit initial de certification	25 avril – 28 avril 2017
Numen Europe S.A.	Audit initial de certification	26 juin – 30 juin 2017 21 juillet 2017
Candidat 2017/9/004	Audit initial de certification	13 septembre – 15 septembre 2017 14 décembre 2017
Candidat 2017/9/005	Audit initial de certification	9 octobre – 12 octobre 2017
Lab Luxembourg S.A.	Audit de surveillance	23 octobre – 26 octobre 2017

Ces audits ont été effectués par la société ICTS S.à.r.l. par rapport aux exigences applicables de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique et ses règlements d'exécution.

Dans le contexte de la surveillance des PSDC, le département de la confiance numérique de l'ILNAS a organisé des réunions de surveillance avec des sociétés, qui ont déjà obtenu le statut de PSDC : avec la société Lab Luxembourg S.A. le 19 janvier et le 20 juin 2017, et avec la société Victor Buck Services S.A. le 16 novembre 2017.

3.3. Organisation d'événements en lien avec les missions du département de la confiance numérique

Le 1^{er} février 2017, le département de la confiance numérique a participé à une conférence de presse organisée à l'occasion de l'accréditation par l'ILNAS de PECB Europe S.à.r.l., qui se nomme maintenant ICTS S.à.r.l., en tant que premier organisme de certification en matière d'archivage électronique, ainsi qu'à la certification de Lab Luxembourg S.A. en tant que premier prestataire de services de dématérialisation ou de conservation.

En collaboration avec SecurityMadeIn.lu, l'ILNAS a organisé un "cybersecurity breakfast" dédié à la confiance numérique et à l'archivage électronique, le vendredi 29 septembre 2017. Cet événement comptait plus de 60 participants.

3.4. Economie de la connaissance normative des TIC

Niveau européen

Durant l'année 2017, le département de la confiance numérique a participé le 23 mars, le 13 juin, le 28 septembre et le 7 décembre 2017 comme représentant national à la plateforme européenne multipartite de normalisation des Technologies de l'information et de la communication ("European multi-stakeholder platform on ICT standardisation").

L'ILNAS constitue le point de contact national officiel pour l'échange d'informations entre le marché luxembourgeois et la plateforme européenne multipartite de normalisation des TIC. Dans ce contexte, le département de la confiance numérique a identifié et contacté, courant 2017, des représentants du marché des TIC au Grand-Duché de Luxembourg afin de les informer des travaux de la plateforme européenne multipartite. Le programme de travail de 2017 de cette plateforme peut être consulté en ligne.

https://ec.europa.eu/growth/content/2017-rolling-plan-ict-standardisation-released-0_en

Suivi d'activités de normalisation

Dans le cadre de l'exécution de ces missions, le département de la confiance numérique suit le développement de normes européennes et internationales, en particulier les normes élaborées par :

- European Telecommunications Standards Institute (ETSI) Technical Committee for Electronic Signatures and Infrastructures (TC ESI), dans le contexte des services de confiance et des prestataires de services de confiance;
- le sous-comité 27 (SC 27) du comité JTC 1 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (IEC);
- le sous-comité 11 (SC 11) du comité technique 46 (TC46) de l'ISO, qui est le berceau de projets normatifs relatifs à l'archivage électronique, dans le contexte des PSDC.

3.5. Divers

Le département de la confiance numérique a commencé la rédaction d'un livre blanc sur les thématiques des services de confiance eIDAS et sur l'archivage électronique, dans le but rendre ces thématiques et les missions du département plus accessibles au public. La publication de ce livre blanc est prévu au cours de l'année 2018.

Dans le cadre de la veille des instruments garantissant la confiance numérique, le département de la confiance numérique a participé à une conférence intitulée "How Blockchain will Impact our Industries", organisée par le SnT (Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust) de l'Université du Luxembourg. Cette conférence portait sur des nouvelles possibilités d'application de la blockchain et l'impact de ces applications sur le monde industriel et la vie quotidienne.

4. L'Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN)

4.1. Organisme luxembourgeois de normalisation

Le département Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN) représente le Luxembourg dans les organes du Comité européen de normalisation (CEN) et du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC). En outre, l'ILNAS est membre de l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI). Au plan international, l'ILNAS représente le Luxembourg au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et dans la Commission électrotechnique internationale (IEC).

Fin octobre 2017, l'ILNAS est devenu membre de l'ITU (Union Internationale des Télécommunications). Cette adhésion permet à l'ILNAS de suivre de près les commissions d'étude du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'ITU (ITU-T), qui constituent une infrastructure de normalisation importante pour le secteur des TIC au niveau international.

Désormais, l'ILNAS assure donc une présence luxembourgeoise dans l'ensemble des principaux organismes de normalisation européens et internationaux.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/decouvrir-normalisation/normalisation-nationale-internationale.html>

4.2. La stratégie normative luxembourgeoise

Pour intégrer la normalisation au cœur du tissu économique luxembourgeois, l'ILNAS s'appuie sur une stratégie normative luxembourgeoise 2014 - 2020¹ approuvée par le Ministre de l'Economie.

1. Les objectifs de cette stratégie sont multiples :

- mieux soutenir l'économie en termes de compétitivité, de visibilité et de performance;
- promouvoir une culture normative homogène au niveau national;
- améliorer la reconnaissance internationale du Grand-Duché de Luxembourg au niveau normatif;
- animer une démarche fédératrice et innovante pour la normalisation luxembourgeoise.

2. Les piliers actuels de cette stratégie sont au nombre de trois :

- Technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Rayonnement national et respect des attributions légales;
- Produits et services.

Les actions visées au sein du pilier des TIC sont traduites par le biais de la politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC 2015-2020².

En outre, trois thématiques ont été suivies et développées selon les besoins exprimés :

¹<http://www.portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/fr/publications/normes-normalisation/orientations-strategiques/strategie-normative-2014-2020/strategie-normative-luxembourgeoise-2014-2020.pdf>

²<http://www.portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/fr/publications/normes-normalisation/orientations-strategiques/politique-luxembourgeoise-pour-la-normalisation-technique-des-tic-2015-2020/policy-ict-technical-standardization-2015-2020.pdf>

- **Thématique 1 - Education à la normalisation**

Cette thématique de travail vise à former des élèves, des étudiants et des professionnels dans le domaine de la normalisation technique, indépendamment de leur secteur d'activité. L'ILNAS souhaite ainsi transmettre des connaissances clés au sujet des normes et de la normalisation, contribuant de cette manière à renforcer les compétences du marché national en termes de normalisation technique.

- **Thématique 2 - Recherche dans le domaine de la normalisation**

Cette thématique de travail vise d'une part à informer les parties prenantes nationales des possibilités de participation à des projets de recherche européens en lien avec les normes et la normalisation, et d'autre part, à développer des projets de recherche avec les acteurs nationaux actifs dans le domaine de la recherche.

- **Thématique 3 - Promotion de la normalisation technique**

Cette thématique vise à promouvoir la normalisation technique dans les secteurs d'activité autres que le secteur des TIC. En effet, les travaux de normalisation peuvent concerner tous les professionnels indépendamment de leur domaine d'activité. Il importe donc d'informer le marché national des développements stratégiques de la normalisation et de promouvoir les possibilités de participation aux comités techniques y relatifs.

Dans ce contexte a été développé un plan d'exécution définissant les axes de développement prioritaires pour la normalisation des TIC et les actions à entreprendre au cours de l'année 2017 pour favoriser l'implication des parties prenantes nationales. Ce plan prévoit en particulier le développement des sous-secteurs TIC les plus porteurs au niveau national d'un point de vue normatif: Cloud Computing, Data Centers, Data Management (spécifiquement sur les aspects Big Data), Sensor Networks, Internet of Things et Governance of IT. Le sous-secteur Smart Cities est également devenu un axe de développement important suite à la mise en place d'un nouveau groupe de travail dédié à ce domaine au niveau international.

4.3. Le registre national des délégués en normalisation

En 2017, le Comité de direction "normalisation", réuni à dix reprises, a pu noter 138 nouvelles inscriptions par rapport à 2016. En tout, 262 délégués nationaux en normalisation ont suivi les domaines techniques identifiés.

Au niveau national, différents comités techniques ont été mis en place:

- ILNAS TC/200, un comité technique avec plusieurs groupes de travail qui traite la révision des annexes nationales aux Eurocodes;
- ILNAS TC/102, un comité suivi par 8 personnes qui vise la création d'annexes nationales à des normes européennes existantes dans le domaine du béton;
- ILNAS TC/103, un comité suivi par 10 personnes qui vise la création d'une norme nationale dans le domaine de l'acoustique dans les bâtiments d'habitation;
- ILNAS TC/104, un comité en cours de constitution qui vise la création d'une norme nationale pour la définition des termes "menus ouvrages" et "gros ouvrages";
- ILNAS TC/105, un comité en cours de constitution avec deux groupes de travail qui visent la création de normes nationales pour les sujets suivants:

- Définition précise des missions normées du contrôleur technique dans le cadre de la normalisation des risques;
- Définition précise des missions du contrôleur technique dans le cadre de vérification de la stabilité des structures bâties.

Au sein du CEN, le suivi de 167 comités techniques et groupes de travail est actuellement couvert par 200 inscriptions d'experts nationaux.

En outre, 12 domaines techniques de l'ECISS (European committee for iron and steel standardization, cf. coopération avec le CEN) sont suivis et 23 inscriptions peuvent être comptées.

Au sein du CENELEC, 12 comités sont actuellement suivis et couverts par 15 inscriptions de délégués luxembourgeois et le suivi des comités mixtes CEN/CENELEC et CEN/CENELEC/ETSI est assuré par quatre experts luxembourgeois.

Au plan international du secteur non-électrique, 175 comités de l'ISO ont été couverts en 2017 par 248 inscriptions de la part des délégués concernés. De plus, 51 comités techniques et groupes de travail mixtes de l'ISO/IEC ont été suivis au nombre de 186 inscriptions, sans oublier le suivi des travaux de 10 comités techniques de la Commission électrotechnique internationale (IEC) pour lesquels 7 inscriptions luxembourgeoises ont été dénombrées.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation/experts-normalisation.html>

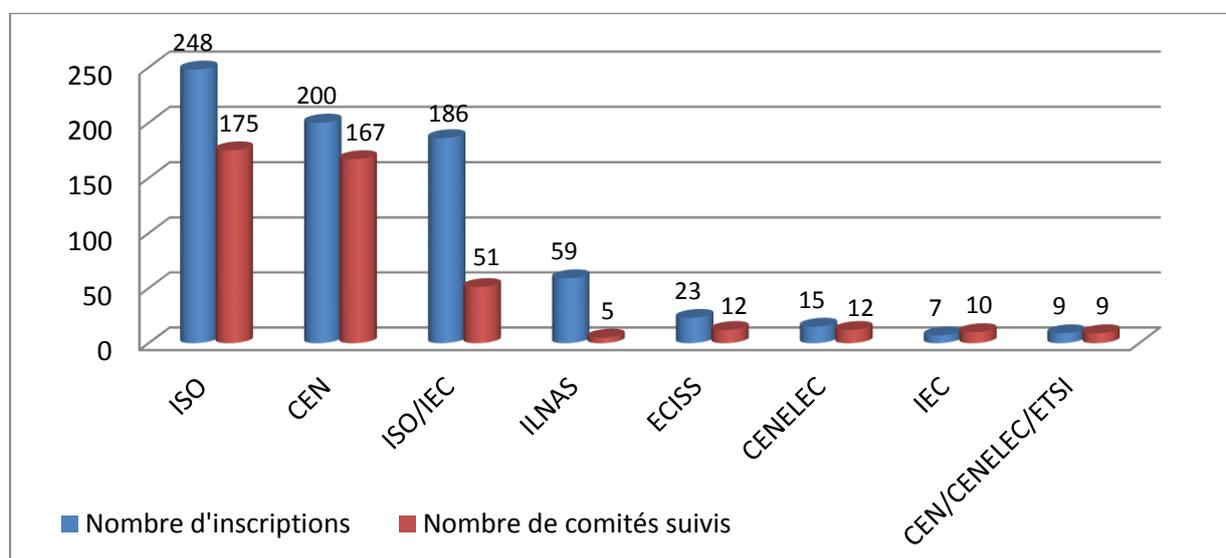


Figure 1: Nombre d'inscriptions dans les différents comités techniques de normalisation et nombre de comités techniques suivis par le Luxembourg

4.4. Consultation et vente de documents normatifs

La recherche d'informations et la mise à disposition de documents normatifs se font à l'aide de l'outil informatique "e-Shop" de l'ILNAS. Le catalogue de normes de l'ILNAS est composé de plus de 160.000 documents normatifs, parmi lesquels figurent des normes nationales (ILNAS et DIN), européennes (CEN, CENELEC, ETSI) et internationales (ISO et IEC):

<https://ilnas.services-publics.lu>

En 2017, 510 comptes utilisateur ont été créés via l'e-Shop. L'OLN a délivré 6.133 documents normatifs, à savoir:

- 460 normes de l'ILNAS;
- 2.667 normes du CEN;
- 1.093 normes du CENELEC;
- 1.252 normes du ressort de l'ISO;
- 599 normes du ressort de l'IEC;
- 13 normes de l'ETSI;
- 49 normes du DIN.

En outre, l'OLN offre aux acteurs socio-économiques luxembourgeois la possibilité de consulter gratuitement toutes les normes disponibles dans l'e-Shop au moyen de six stations de lecture qui se situent :

- dans les locaux de l'ILNAS à Esch-Belval;
- à la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BnL) à Luxembourg-centre;
- à la bibliothèque de l'Université du Luxembourg à Luxembourg-Kirchberg;
- dans le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) à Esch-Belval;
- dans le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) à Belvaux;
- à la House of Entrepreneurship à Luxembourg-Kirchberg.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/achat-consultation-normes.html>

En 2016, les normes DIN ont été intégrées au sein du catalogue de normes des stations de lecture. Toutefois, pour des raisons contractuelles, les normes DIN sont consultables de manière exclusive sur la station de lecture localisée dans les locaux de l'ILNAS à Esch-Belval.

En 2017, 274 normes ont été consultées sur l'ensemble des stations de lecture.

4.5. Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national

En tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation, l'ILNAS a notamment pour mission de publier les références des nouvelles normes européennes applicables à l'échelle nationale.

Dans le cadre de cette obligation, l'ILNAS a publié en 2017 au Mémorial A 1.964 nouvelles références européennes applicables au Grand-Duché de Luxembourg. Ces nouvelles normes européennes

complètent ainsi le catalogue des normes mises en application au Luxembourg. Parmi ces normes, 1.241 sont issues du CEN, 580 du CENELEC et 143 de l'ETSI.

4.6. Travaux de normalisation sur le plan national

L'ILNAS est sollicité de manière régulière par différents acteurs socio-économiques qui lui font part des besoins d'élaboration de documents normatifs nationaux existants. Afin de répondre à ces besoins exprimés par le marché, l'ILNAS a décidé de lancer les travaux suivants :

1. Annexes nationales aux Eurocodes

Fin 2016, un appel aux utilisateurs des annexes nationales aux Eurocodes a été lancé afin de recenser les besoins de mise à jour ou de modification qui ont pu être identifiés depuis la création des annexes nationales en question en 2011. Une réunion d'information a été organisée en date du 13 avril 2017 dans les locaux de l'ILNAS avec toutes les personnes qui avaient répondu positivement à cet appel, et qui avaient fait part à l'OLN de propositions de mise à jour des documents normatifs concernés.

21 personnes se sont inscrites aux différents groupes de travail qui ont été constitués à cet effet. Chaque groupe de travail est dédié à un Eurocode en particulier, pour un total de 9 groupes de travail. Ces travaux sont actuellement en cours et la coordination est effectuée en collaboration avec le CRTI-B, bureau national de normalisation dans le domaine de la construction.

2. Documents normatifs nationaux dans le domaine du béton

En mai 2017, une demande d'élaboration de plusieurs documents normatifs nationaux a été introduite par la société Cimalux S.A. auprès de l'OLN :

- Révision du DNA (document national d'application) de la norme EN 206 – Béton
- Création d'une annexe nationale à la norme EN 13369 – Règles communes pour les produits préfabriqués en béton
- Création d'une annexe nationale à la norme EN 13670 – Exécution des structures en béton

Suite à cette demande, le comité technique "ILNAS/TC 103 – Béton" a été créé pour prendre en charge la création des documents normatifs susmentionnés. Les travaux, qui sont actuellement en cours, sont suivis par 10 acteurs nationaux en provenance du domaine public et privé.

3. Norme nationale dans le domaine de l'acoustique dans les bâtiments d'habitation

Une demande de création d'une norme nationale dans le domaine de l'acoustique dans les bâtiments a été introduite par la société Neobuild S.A. auprès de l'OLN. Ce besoin de normalisation est basé sur le fait que de multiples acteurs nationaux du domaine de la construction ont identifié un manque de visibilité concernant l'acoustique dans les bâtiments d'habitation lorsqu'aucune exigence n'est mentionnée par le client.

Une réunion d'information a eu lieu en date du 10 octobre 2017 dans les locaux de l'ILNAS avec les acteurs clés du domaine de l'acoustique afin d'échanger leur point de vue au sujet de la proposition de normalisation en question. Suite à ces échanges, le consensus a été atteint, et les premiers travaux de normalisation porteront sur l'acoustique dans les bâtiments d'habitation, particulièrement en fixant des critères de performance acoustiques pour les différents types de bruits existants.

10 personnes se sont inscrites au groupe de travail constitué à cet effet, et la première réunion de travail a été fixée au 18 janvier 2018.

4. Normes nationales pour la distinction entre types d'ouvrages dans le cadre des obligations et responsabilités des différents intervenants dans un acte de construction et la définition des missions et compétences nécessaires d'un bureau de contrôle

La société SECOLUX a sollicité l'ILNAS afin d'établir deux nouvelles normes nationales dans le domaine de la construction et qui sont étroitement liées entre elles :

- **Distinction entre types d'ouvrages dans le cadre des obligations et responsabilités des différents intervenants dans un acte de construction** : suivant l'article 2270 du Code Civil, "*les architectes, entrepreneurs et autres personnes liées au maître d'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage sont déchargés de la garantie des ouvrages qu'ils ont faits ou dirigés après dix ans, s'il s'agit de gros ouvrages, après deux ans pour les menus ouvrages*". Or, la portée de ce qu'il faut entendre par "gros ouvrages" et "menus ouvrages" n'est pas précisée pour le moment. Chaque intervenant concerné a donc sa propre interprétation, ce qui est source d'insécurité juridiques.
- **Définition des missions et compétences nécessaires d'un bureau de contrôle, ainsi que des conditions d'accès minimales au métier** : plusieurs assureurs proposent à Luxembourg, sur une base volontaire, des polices d'assurance concernant les conséquences financières qui peuvent résulter de sinistres tombant sous les responsabilités édictées par l'article 2270 du Code Civil. En vue de la souscription d'une telle police d'assurance, les compagnies d'assurance imposent le recours à un contrôleur technique dans le but de procéder à une normalisation des risques en la matière. Actuellement, les contrôleurs techniques interviennent pour le compte du souscripteur d'une telle police d'assurance, mais la portée de leur mission est sujette à des interprétations fluctuantes. Aussi, les conditions d'accès minimales au métier ne sont actuellement définies.

Une réunion d'information a eu lieu en date du 7 décembre 2017 dans les locaux de l'ILNAS avec les acteurs clés du domaine de la construction (26 personnes), aussi bien du secteur public que du secteur privé, afin d'échanger leur point de vue au sujet de la proposition de normalisation en question. Suite à ces échanges, le consensus a été atteint, et il a été décidé que les travaux de normalisation porteraient sur les sujets suivants :

- Élaboration d'une liste normée définissant la portée des termes "menus ouvrages" et "gros ouvrages";
- Définition précise des missions normées du contrôleur technique dans le cadre de la normalisation des risques en vue de la souscription d'une assurance décennale, ainsi que les qualifications techniques requises afin de pouvoir être accrédité par les assureurs;
- Définition précise des missions du contrôleur technique dans le cadre de vérification de la stabilité des structures bâties, ainsi que les qualifications techniques et autres requises afin de pouvoir exercer le métier de contrôleur technique.

L'OLN a décidé de créer un comité technique pour le premier sujet (ILNAS/TC 104 – Types d'ouvrages), tandis que les deuxièmes et troisièmes sujets seraient traités ensemble dans un comité technique distinct (ILNAS/TC 105 – Missions de contrôle technique) puisque ces sujets sont étroitement liés. Les

inscriptions sont actuellement en cours, et la première réunion de travail pour chaque comité technique est prévue à la fin du premier trimestre 2018.

4.7. Sensibilisation et accès à la normalisation

Afin de sensibiliser les agents économiques luxembourgeois aux normes et aux travaux de normalisation, plusieurs actions ont été entreprises en 2017, à savoir :

- **Conférence APDL - Normalisation & General Data Protection Regulation (14 mars 2017)**
L'ILNAS et le GIE ANEC-N ont été invités à participer à une conférence de l'APDL sur la normalisation et les projets de normes du ISO/IEC JTC 1/SC 27 en lien avec le GDPR. Lors cette conférence, l'OLN est intervenu afin d'expliquer aux acteurs socio-économiques présents l'importance de la normalisation, les bénéfices qui sont liés à une application de normes et les possibilités de participation au processus d'élaboration de normes, ainsi que les produits et services offerts par l'ILNAS.

- **Workshop ILNAS-ETSI (7 juillet 2017)**
Le workshop ILNAS-ETSI était organisé le 7 juillet par l'ILNAS, en collaboration avec l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI), au Technoport de Belval. A cette occasion, une cinquantaine de participants étaient présents pour découvrir plus en détail les activités de l'ETSI et le rôle prépondérant de ses normes pour les développements actuels et futurs des TIC.

- **Journée Mondiale de la Normalisation 2017 (13 octobre 2017)**
Le 13 octobre 2017, le Luxembourg a célébré la 48^{ème} Journée Mondiale de la Normalisation. A cette occasion, l'ILNAS et l'Université du Luxembourg (UL) ont organisé une conférence sur le " Les normes rendent les villes plus intelligentes " à la Maison du Savoir sur le campus de l'UL à Esch-Belval. Cet événement était dédié aux délégués en normalisation et à toutes les personnes curieuses de découvrir la normalisation des Smart Cities.

Près de 90 participants étaient ainsi réunis et ont eu la possibilité de découvrir les développements normatifs pour les Smart Cities, via les différentes présentations.

- **Workshops et petits déjeuners thématiques**
Tout au long de l'année 2017, l'ILNAS et le GIE ANEC-N ont organisé différents workshops et petits déjeuners sur des thématiques variées en lien avec la stratégie normative nationale 2014-2020 et la politique nationale pour la normalisation technique des TIC 2015-2020.

Lors de ces évènements, l'OLN était présent afin de présenter aux acteurs nationaux intéressés les possibilités de participation active au sein du processus d'élaboration de normes aux échelles nationale, européenne et internationale, ainsi que les différents produits et services prestés en collaboration avec le GIE ANEC-N.

- **Production de matériel promotionnel**

Flyer "Notification des règles techniques"

L'ILNAS figure en tant que point de contact national de la directive 2015/1535/UE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des règles techniques. Les ressorts ministériels

qui sont amenés à préparer des réglementations techniques pour des produits particuliers ou des services relatifs à la société de l'information doivent notifier leur proposition de texte à l'ILNAS, qui gère la transmission à la Commission européenne, avant son implémentation au niveau national.

Le but du flyer est donc de mettre en avant cette obligation de notification pour les ressorts ministériels, car toute réglementation nationale, qui est assujettie à l'obligation de la notification européenne suivant la directive (UE) 2015/1535, et qui n'en fait pas l'objet, entraîne sa nullité juridique suivant la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne.

<https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infolyer-web.pdf>

Flyer "Utilisation des normes techniques dans la réglementation"

Ce flyer s'adresse en premier lieu aux agents de l'Etat qui sont en charge de la rédaction ou la validation de textes réglementaires et ceux qui, de manière générale, sont concernés par les normes techniques au sein des différentes administrations et ressorts ministériels.

Il permet au lecteur de se familiariser avec l'utilisation des normes techniques dans la réglementation nationale et explique comment renvoyer correctement aux normes techniques dans les textes réglementaires, dans un souci de simplification et d'harmonisation du référencement aux normes techniques.

<https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2018/ilnas-sensibilisation-infolyer-final.pdf>

Un guide sur le même sujet est prévu pour l'année 2018, qui permettra d'aborder plus en détail cette thématique.

– **Catalogue de formation**

L'ILNAS, en collaboration avec le GIE ANEC-N, a développé une offre de formation continue qui est composée de différents types de formation.

Des formations généralistes et de sensibilisation sur la normalisation technique permettent d'envisager la matière normative dans son ensemble ou encore d'acquérir des connaissances plus spécifiques. Elles portent par exemple sur la normalisation dans le domaine des TIC ou encore sur les techniques de mise en œuvre d'une veille normative au sein d'une organisation. Une formation dédiée aux nouveaux délégués nationaux en normalisation est également disponible pour permettre aux experts récemment inscrits dans un comité technique de démarrer leurs activités normatives dans les meilleures conditions.

Des formations techniques sur les technologies "Smart ICT" telles que le Cloud Computing, l'Internet of Things et les Big Data, mais aussi sur les Blockchains, s'intéressent notamment aux développements normatifs dans ces domaines et aux questions de confiance numérique associées. Des formations ciblées seront également proposées au cours de l'année, en lien avec la publication de nouveaux White Papers "Smart ICT" par l'ILNAS.

Des formations personnalisées, basées sur l'offre de formation disponible, permettent aux organisations nationales intéressées de cibler les besoins de leur personnel en matière de développement professionnel dans le domaine de la normalisation technique.

<https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2018/catalogue-formation-normalisation-2018.pdf>

4.8. Activités dans le cadre de la directive 2015/1535/UE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des règles techniques

La procédure relative à la loi du 8 novembre 2016, prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, transposant le directive (UE) 2015/1535, prévoit l'ILNAS comme point de contact national pour les notifications.

En 2017, le point de contact national "directive 2015/1535/UE" au sein de l'ILNAS a reçu un dossier de notification à transmettre à la Commission européenne.

5. Département de la surveillance du marché

5.1. Activités au plan international

5.1.1. Relations avec le Conseil de l'Union européenne et les Directions générales de la Commission européenne

Conseil de l'Union européenne

En 2017, les représentants du département de la surveillance du marché de l'ILNAS ont participé à plusieurs réunions du Conseil de l'Union européenne sur l'harmonisation technique "Motor Vehicles".

Direction générale "Grow"

En 2017, les représentants du département ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

Acte législatif	IMP MSG	IMP ICSMS	ADCO	Working group	Working party	Standing committee
Générale	x	x				
ATEX			x	x		
CPR			x			
CW						
EMC			x		x	
EPI			x			
Explosives			x	x		
GAD			x	x		
LIFT			x	x		
LVD			x		x	x
MD			x	x		
PED			x	x		
PA			x	x		
TOYS			x	x		x
R&TTE / RED			x	x	x	x
ADD				x		
Textiles			x			
RCD			x			

Tableau 1: Réunions "DG Grow" auxquelles le département de la surveillance du marché a participé

Concernant le secteur automobile, les représentants du département de la surveillance du marché ont également participé, en 2017, aux réunions de la CITA et du MSA, à la foire sur la métrologie automobile à Stuttgart ainsi qu'à plusieurs réunions concernant la mesure des émissions gazeuses des voitures.

Direction générale "de la santé et des consommateurs"

En 2017, les représentants du département de la surveillance du marché ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

- Consumer Safety Network;
- RAPEX Contact Points Meeting.

A noter qu'au Luxembourg, l'ILNAS est également responsable de la coordination nationale ("National Contact Point") de la surveillance du marché ainsi que de la formation des utilisateurs au système d'information RAPEX.

Direction générale "Energie et transports"

En 2017, les représentants du département de la surveillance du marché ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

Acte législatif	Regulatory committee	ADCO
Eco-design		X
Eco-labelling		X
TPED		X
MED		X

Tableau 2: Réunions "DG Energie et transports" auxquelles le département de la surveillance du marché a participé

Direction générale "Migration and Home Affairs"

En 2017, les représentants du département de la surveillance du marché ont participé à plusieurs réunions du "Explosive Precursors Standing Committee" ainsi qu'à un workshop européen relatif à l'implémentation du règlement (UE) n°98/2013 relatif aux précurseurs d'explosifs.

Secrétariat général Benelux

En 2017, un représentant du département de la surveillance du marché a participé à la première réunion organisée par le secrétariat général Benelux dans le cadre la mise en place d'un groupe de travail sur les articles pyrotechniques, notamment les risques liés à leur stockage, transport, commercialisation et utilisation.

5.1.2. Campagnes européennes

Campagnes européennes Prosafe

En 2017, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a participé à plusieurs campagnes européennes Prosafe. Prosafe est une organisation professionnelle sans but lucratif dont l'objectif principal est d'améliorer la sécurité des produits dans l'Union européenne. Les campagnes organisées par Prosafe sont en grande partie financées par la Commission européenne. Chaque Etat membre participant doit effectuer l'échantillonnage sur son territoire national des produits définis lors des

réunions correspondantes. Des analyses techniques et des contrôles administratifs, dont les modalités sont définies lors de ces réunions, sont effectués sur chaque échantillon prélevé. Chaque campagne dure environ deux années pendant lesquelles l'ILNAS réalise au total 440 heures de travail par campagne.

Les campagnes européennes Prosafe concernées en 2017 sont:

Produits concernés par la campagne	Directive	Date de début (1ère réunion)	Heures prestées en 2017
Feux d'artifice de catégorie 1 à 3	PA	7 juillet 2015	50.5
Jouets acoustiques	TOYS	15 septembre 2015	17
Meuleuses d'angle	MD	17 septembre 2015	91
Barrières de sécurité pour enfants	GPSD	22 septembre 2015	31
Etiquetage pneumatique	Etiquetage pneumatique	6 avril 2016	451
Scies circulaires	MD	20 avril 2016	177
Equipement d'escalade	EPI	17 octobre 2017	44.5

Tableau 3: Campagnes européennes Prosafe auxquelles a participé le département de la surveillance du marché en 2017

La participation aux campagnes de Prosafe requiert également une participation du département de la surveillance du marché de l'ILNAS aux activités de coordination dites "activités horizontales". Un total de 192 heures est prévu pour ces activités horizontales. En 2017, 53 heures ont déjà été prestées par le département.

Campagnes européennes ADCO

Les campagnes ADCO sont gérées par la Commission européenne. Les campagnes, auxquelles les représentants du département de la surveillance du marché participent, sont les suivantes:

Produits concernés par la campagne	Directive	Heures prestées en 2017
Tronçonneuses	MD	125
Ponts élévateur pour véhicules	MD	210
Appareils de chauffage domestique	GAD	60
Fours à induction	EMC	170
Benchmark "RED Products"	RED	40

Tableau 4: Campagnes européennes ADCO auxquelles a participé le département de la surveillance du marché en 2017

5.1.3. ICSMS (Système d'information et de communication de la surveillance du marché)

Le département de la surveillance du marché de l'ILNAS est depuis 2002 membre actif dans le projet commun des autorités de la surveillance du marché ICSMS. Ce système d'échange d'informations entre les Etats membres a été choisi fin 2011 par la Commission européenne comme système général d'archivage et d'échange d'informations, par des moyens électroniques, concernant les questions liées aux activités et programmes de surveillance du marché et les informations connexes sur le non-respect de la législation communautaire d'harmonisation, tel que prévu par le règlement (CE) N° 765/2008 du

Parlement européen et du Conseil. L'ILNAS a participé régulièrement aux réunions de travail entre la Commission européenne et le Comité "Advisory Board" notamment en contribuant à l'amélioration continue concernant l'utilisation de la base de données européenne et la nécessité de modifications à lui apporter. Au plan national, l'ILNAS est responsable de la coordination ainsi que de la formation des utilisateurs au système d'information ICSMS.

En 2017, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a introduit un total de 125 produits dans la base de données européenne ICSMS. Ces produits sont issus de contrôles en relation avec des contrôles ciblés ou aléatoires, des campagnes nationales ainsi que des campagnes européennes.

5.1.4. RAPEX

L'article 12 de la directive GPSD 2001/95/CE met en place un système communautaire d'échange rapide d'informations (RAPEX) qui permet aux Etats membres et à la Commission européenne d'échanger des informations sur des mesures et des actions se rapportant à des produits de consommation qui présentent un risque grave pour la santé et la sécurité des consommateurs. En 2017, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a notifié 7 alertes RAPEX auprès de la Commission européenne. Il a également réagi à 53 alertes RAPEX qui ont été notifiées par d'autres Etats membres dont le Luxembourg était aussi concerné. A noter que certaines notifications RAPEX introduites par l'ILNAS concernent des dossiers ECDSM initiés en 2016.

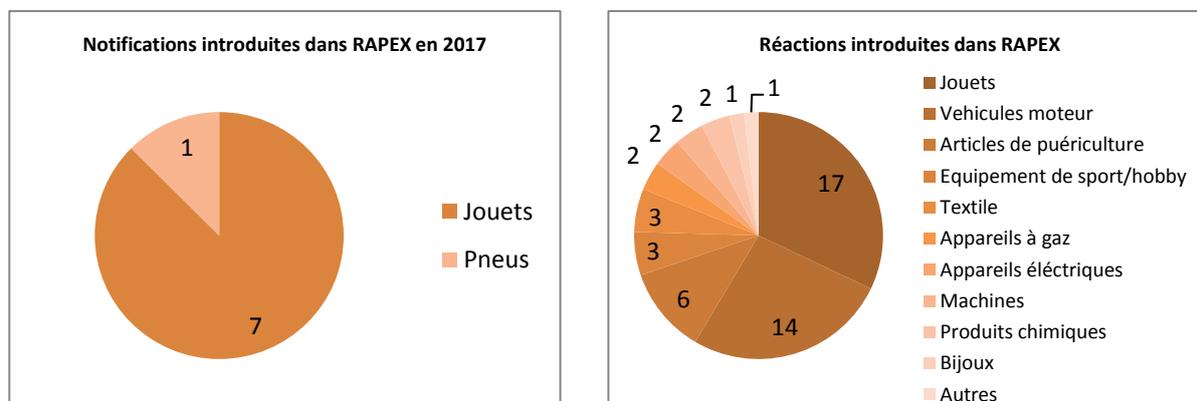


Figure 1 Alertes RAPEX et réactions du département de la surveillance du marché en 2017

5.2. **Activités au plan national**

Par la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, entrée en vigueur le 1^{er} août 2014, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS est désigné comme l'autorité compétente pour la surveillance de la mise sur le marché de produits couverts initialement par 25 législations européennes différentes. Le nombre de directives dont l'ILNAS a la compétence a entre-temps augmenté à 31.

Une réunion de coordination nationale entre les différentes autorités compétentes de la surveillance du marché au Luxembourg a été organisée. Elle a eu lieu en octobre 2017. Au total, cinq autorités différentes ont participé à cette réunion (l'Administration de l'Environnement, l'Administration des Services techniques de l'Agriculture, ILNAS, Ministère de l'Economie, le Ministère de la Santé).

5.2.1. Collaboration avec l'Administration des douanes et accises

La base de données électronique nationale ECSDM, mise en place en 2013, a pour but d'améliorer et d'optimiser la coopération et l'échange d'informations entre le département de la surveillance du marché de l'ILNAS et l'Administration des douanes et accises.

Demandes d'importations introduites dans ECSDM

En 2017, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a traité au total 454 demandes d'autorisation d'importation provenant des pays tiers (voir figure ci-dessous):

- 69,4% de ces demandes ont été refusées, dont:
 - 59,0% retour du produit;
 - 10,4% destruction du produit.
- 16,3% de ces demandes ont été acceptées. L'importation des produits concernés a été acceptée;
- 11,9% de ces demandes sont encore en cours d'examen;
- 2,4% de ces demandes ont été transférées vers une autre autorité pour compétence.

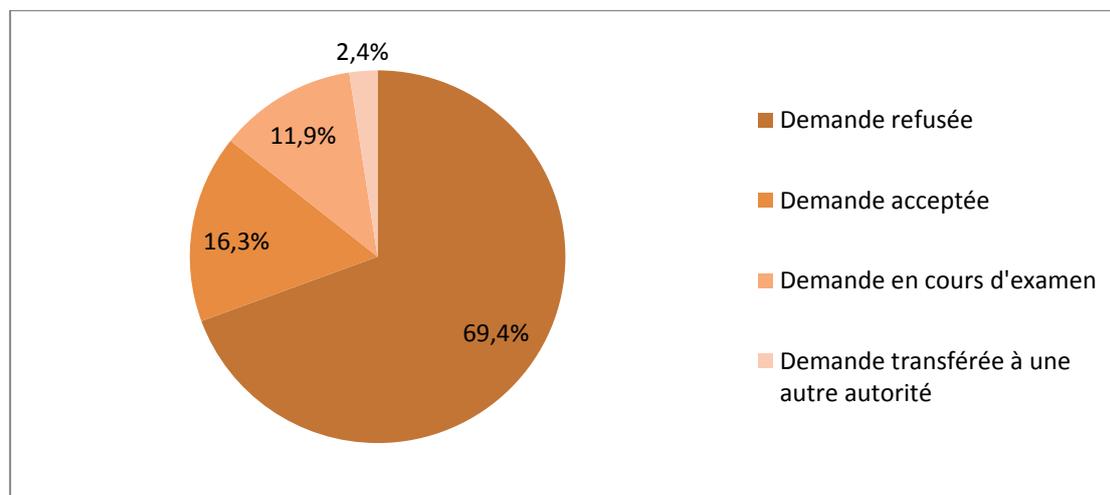


Figure 2: Pourcentage des demandes d'autorisation d'importation acceptées, refusées ou en cours d'examen provenant des pays tiers en 2017

Ces 454 demandes d'autorisation d'importation proviennent surtout de la Chine, y compris Hong Kong et Taiwan, suivi de Singapour et des Etats-Unis:

- 76,0% proviennent de la Chine (Hong Kong et Taiwan inclus);
- 12,3% proviennent de Singapour;
- 5,5% proviennent des Etats-Unis.

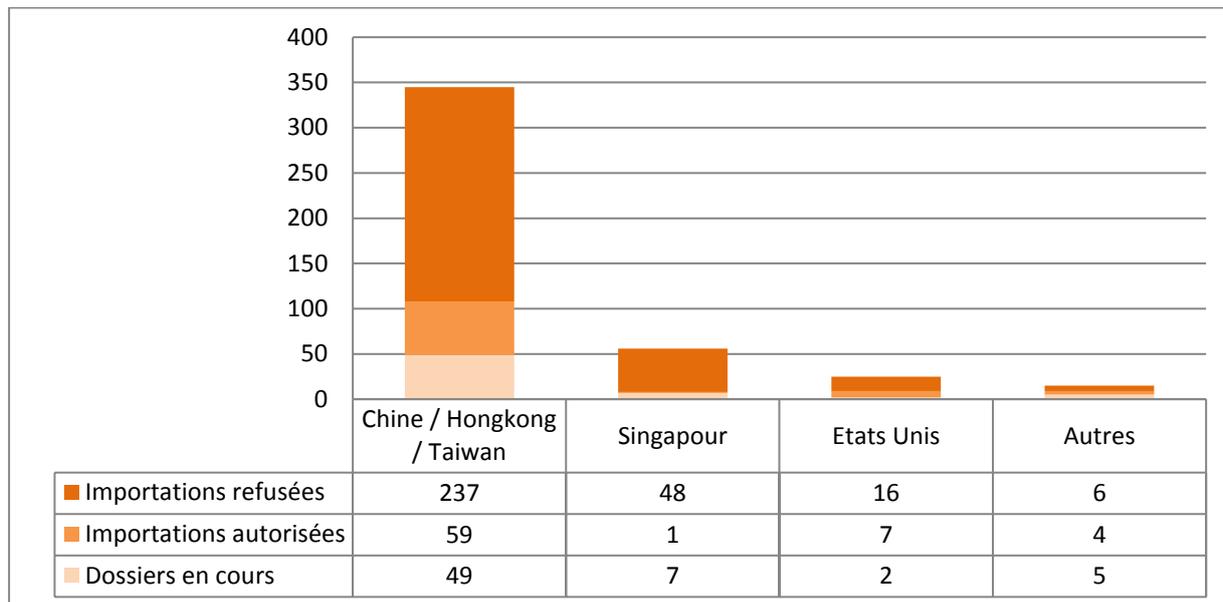


Figure 3: Nombre de demandes d'autorisation d'importation provenant des pays tiers en 2017

75,77% des demandes d'autorisation d'importation concernent les produits couverts par les directives "LVD", "EMC" et "RED". Il est à noter qu'un produit peut être couvert simultanément par différentes directives, comme par exemple la directive "LVD" et la directive "EMC".

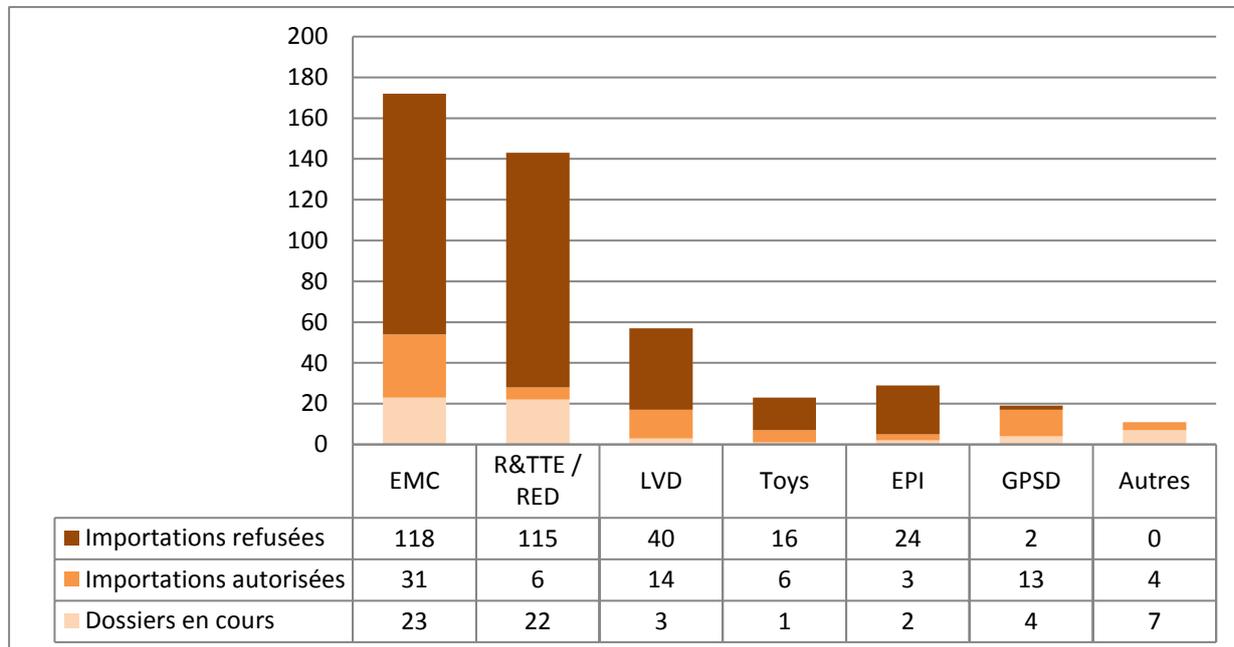


Figure 4: Demandes d'autorisation d'importation provenant des pays tiers en 2017 – Actes législatifs concernés

Convention de collaboration entre l'Administration des douanes et accises et l'ILNAS

En juillet 2017, la convention de collaboration entre l'Administration des douanes et accises et l'ILNAS a été revue, adaptée et signée par les directeurs de ces deux administrations. L'objectif de cette convention est de réaliser une surveillance du marché efficace concernant le contrôle des produits parvenant de pays tiers.

Formation des agents de l'Administration des douanes et accises

En mars et en avril 2017, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a organisé trois séances de formation de 3 heures, chacune destinées aux agents de l'administration des douanes et des accises. L'objectif de ces formations était, d'une part, de mettre à jour les connaissances nécessaires aux douaniers pour identifier quels produits sont susceptibles de présenter des non-conformités et, d'autre part, de définir quels types de dossiers devraient prioritairement être créés dans la base de données ECSDM. En total, 15 douaniers ont participé à ces formations. Une nouvelle série de formations pour d'autres douaniers est prévue en 2018.

5.2.2. Sorties sur le terrain et contrôles réalisés auprès des opérateurs économiques

En 2017, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a effectué un total de 63 sorties auprès de 204 opérateurs économiques luxembourgeois afin de contrôler la conformité des produits présents dans la chaîne d'approvisionnement mais aussi pour sensibiliser les opérateurs économiques sur les règles applicables. Au total, 1.080 produits ont été contrôlés. Les contrôles ont été des contrôles visuels, administratifs, techniques ou chimiques. Les contrôles réalisés à la Schueberfouer ne sont pas comptabilisés dans ce chapitre. Les types de contrôles effectués sont représentés ci-dessous.

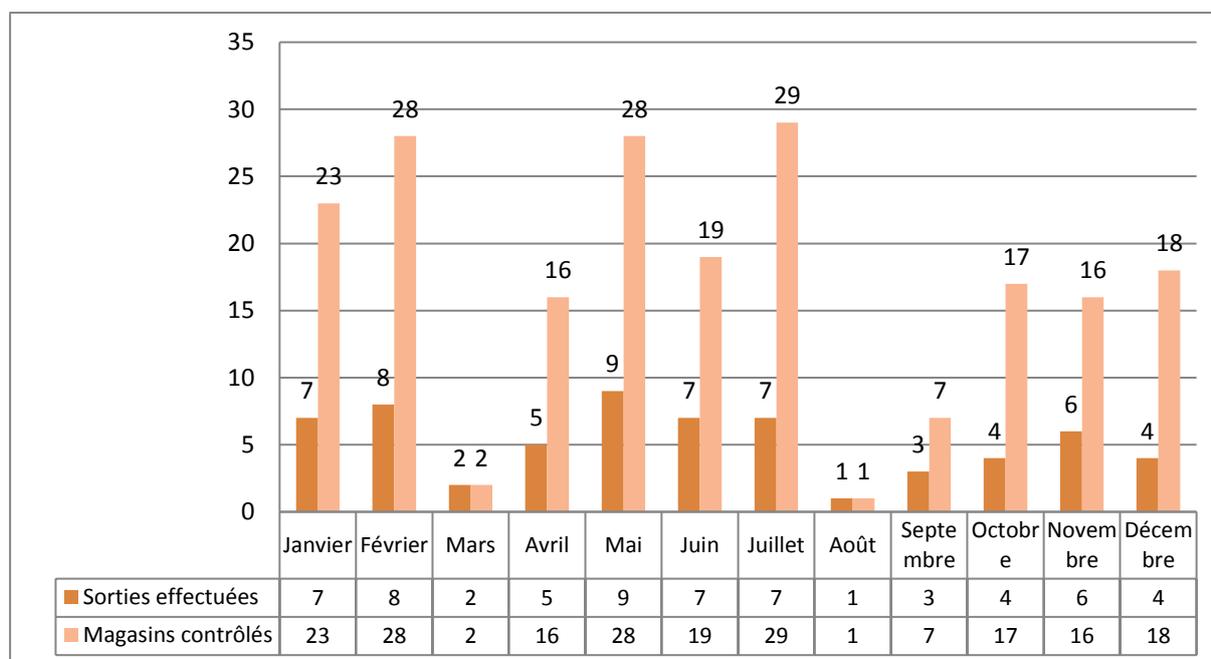


Figure 5: Nombre d'opérateurs économiques luxembourgeois contrôlés en 2017

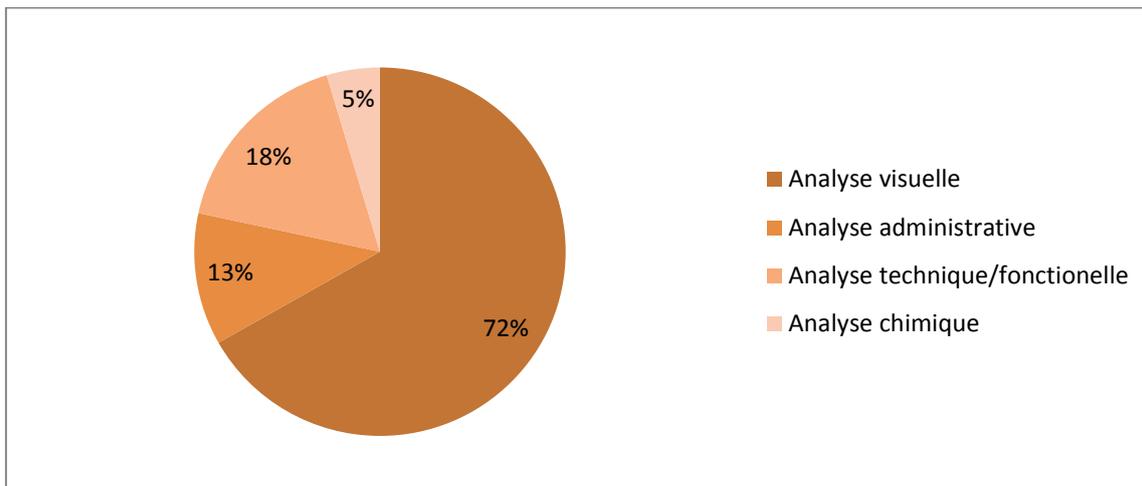


Figure 6: Pourcentage de produits contrôlés en fonction du type de contrôle effectué en 2017

Actes législatifs	Type de produits contrôlés	Nombre de produits contrôlés	Visite avec contrôle de produit / Visite de sensibilisation, d'information, de vérification sans contrôle de produit
TOYS	Jouets de carnaval (chim.)	15	35 / 5
	Divers jouets en plastique (chim)	35	
	Divers jouets (tech.)	32	
	Divers Jouets	75	
GPSD	Divers articles en cuir (chim.)	7	7 / 4
	Divers articles (adm.)	2	
LVD	Lampes (tech.)	3	14 / 1
	Divers articles (adm.)	225	
EMC	Petits produits électroménagers (tech.)	4	10 / 1
	Divers articles (adm.)	120	
Tyres	Pneus véhicules C1 (adm.)	340	18 / 14
	Pneus véhicules C1 (tech.)	10	
R&TTE / RED	Divers articles (Adm.)	40	4 / 0
CPR	Ciment et mortier en sac (adm.)	9	9 / 22
	R.I.A. (adm.)	4	
MD	Scooters électriques (adm.)	9	14 / 1
	Meuleuses d'angle (adm.)	5	
	Ponts élévateurs pour véhicules (adm.)	4	
	Outillage (adm.)	8	
	Divers articles (adm.)	31	
GAD	Chauffages à gaz (adm.)	54	11 / 4
	Barbecues à gaz (adm.)	3	
PA	Artifices de cat. F1 et F2 (adm.)	16	3 / 3
ADD	Aérosols de ménage, bricolage et automobile (adm.)	60	8 / 0
PED	Extincteurs portables (adm.)	24	19 / 5

EPI	Gants et chaussures en cuir (chim.)	13	9 / 7
	Divers (adm.)	1	
Textiles	Divers (adm.)	1	1 / 1
Véhicules automobiles	Véhicules automobiles (adm.)	1	1 / 1
Véhicules 2-3 roues	Véhicules 2-3 roues	-	0 / 8
RCD	Bateaux de plaisance	-	0 / 1
Précurseurs d'explosifs	Précurseurs d'explosifs	-	0 / 14

Tableau 5: Contrôles et visites réalisés par le département de la surveillance du marché de l'ILNAS dans le cadre de sorties sur le terrain, en incluant les foires (tech. = essais techniques; chim. = analyses chimiques; adm. = contrôles administratifs et visuels)

Autres activités effectuées par le département de la surveillance du marché

En 2017, les activités principales du département de la surveillance du marché peuvent être résumées comme suit:

- traitement de demandes d'autorisation d'importation;
- réalisation de visites terrain ponctuelles auprès des opérateurs économiques. Contrôles dans les grandes surfaces, les magasins, les foires etc. portent principalement sur la vérification de l'apposition du marquage CE sur des produits et des équipements destinés au grand public, ainsi qu'à l'exactitude des documents joints;
- organisation de réunions avec les différentes parties concernées des grandes surfaces et des revendeurs afin de garantir une meilleure coopération dans l'intérêt de la protection du consommateur;
- réponses à diverses questions des consommateurs ou utilisateurs concernant la conformité des produits;
- campagnes de contrôle saisonnières dans les différentes foires et marchés luxembourgeois pour détecter des produits et des équipements non-conformes;
- suivi des 2.023 produits notifiés en 2017 par le biais du système RAPEX en relation avec les articles 11 et 12 de la directive "GPSD";
- réalisation de trois campagnes de contrôle de la teneur en phtalates dans des jouets en plastique. Au total, 50 échantillons de produits couverts par la directive "TOYS" ont été testés. Au total, 5 interdictions de vente pour des jouets non-conformes ont été émises dans le cadre de cette campagne. 2 jouets ont révélé de fortes teneurs en phtalates ce qui a conduit aussi à la notification de 2 alertes RAPEX. 3 jouets présentaient des non-conformités au niveau des marquages ou étiquetages;
- réalisation d'une campagne de contrôle de la teneur en chrome VI dans les articles en cuir. Au total 15 articles différents, couverts par la directive "GPSD" et "EPI", ont été testés. Aucune non-conformité n'a pu être détectée;
- mise en place de la surveillance du marché des précurseurs d'explosifs en collaboration avec le Haut-Commissariat à la Protection nationale et l'Administration des douanes et accises;
- finalisation de la campagne de contrôle des autoculseurs et préparation d'une nouvelle campagne de contrôle des extincteurs. Les essais techniques sur les extincteurs, qui sont couverts par la directive PED, sont réalisés par Luxcontrol;
- traitement de 9 demandes provenant du point de contact "produits de construction".

En total, 284 dossiers ont été créés dans ECSDM suite aux contrôles sur le terrain:

- 26 interdictions de vente ont été émises;
- 5 rappels auprès de consommateurs ont été coordonnés.

Contrôle "Schueberfouer 2017"

En 2017, une campagne de sensibilisation destinée aux forains de la Schueberfouer a été effectuée par le département de la surveillance du marché de l'ILNAS en collaboration avec la Ville de Luxembourg. Comme en 2016, une présentation de sensibilisation a été effectuée pour les forains et une brochure d'informations leur a été distribuée. Cette campagne s'est concentrée cette fois-ci dans le contrôle des camions qui distribuent les articles aux forains.

5.2.3. Secteur automobile

Depuis la mise en place en novembre 2017 de la procédure de rappel des véhicules en collaboration avec le CTIE, le département de la surveillance du marché a effectué le suivi de 94 alertes RAPEX concernant le secteur automobile. Chaque constructeur concerné par ces alertes RAPEX a été contacté par le département de la surveillance du marché. Pour 18 alertes RAPEX, les consommateurs luxembourgeois étaient directement concernés. Au total, 2.030 lettres de rappels relatives à ces 18 alertes RAPEX ont été envoyées en 2017 aux consommateurs concernés. Ces envois ont été effectués en étroite collaboration avec le CTIE et les différents constructeurs automobile. Pour 14 alertes RAPEX, aucun véhicule n'était présent sur le territoire luxembourgeois. Pour les 62 alertes RAPEX restantes, le département de la surveillance du marché est encore en attente des informations de la part des constructeurs.

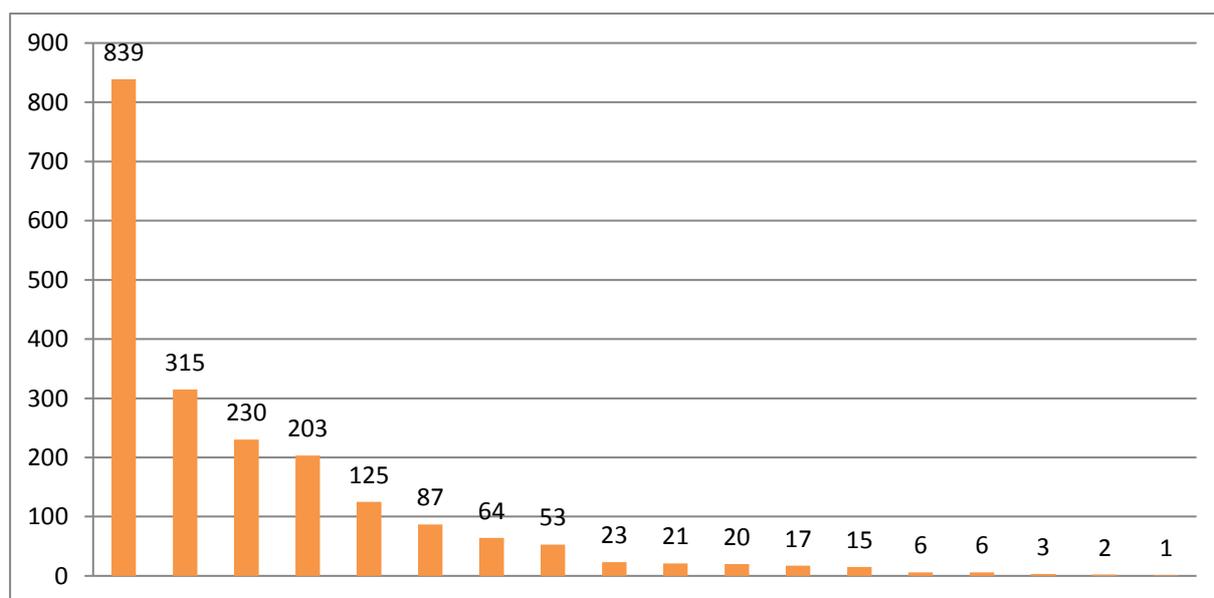


Tableau 6: Distribution du nombre de lettres envoyées en 2017 par alerte RAPEX

5.2.4. Collaboration avec l'Administration de l'Environnement

En juillet 2016, une convention de collaboration a été signée entre l'AEV et l'ILNAS. Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de collaboration entre l'AEV et l'ILNAS dans le cadre de:

- l'utilisation et le développement de la base de données ECSDM de l'ILNAS;
- l'échange d'informations relatives à la surveillance du marché transmises de l'ILNAS à l'AEV, et vice versa, notamment via la base de données ECSDM;

afin d'améliorer la surveillance du marché des domaines pour lesquels l'AEV et l'ILNAS sont simultanément compétents, comme p. ex. REACH/CLP, RoHS, les piles et accumulateurs, ainsi que les matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.

5.3. Le laboratoire d'essais de l'ILNAS

Le laboratoire d'essais de l'ILNAS a été soumis à un audit de surveillance pour le domaine de la sécurité électrique. Le maintien de l'accréditation du laboratoire pour ce domaine selon la norme EN ISO/IEC 17025 a été confirmé en date du 8 janvier 2017.

Au cours de l'année 2017, le laboratoire d'essais de l'ILNAS a réalisé 409 essais techniques:

- 19 essais techniques dans le domaine "EMC";
- 142 essais techniques dans le domaine "LVD";
- 248 essais techniques dans le domaine "TOYS".

Après le contrôle des marquages et documentations, ainsi que les essais techniques prescrits par les normes harmonisées applicables, les résultats se sont présentés de la façon suivante:

Actes législatifs	Exemples de produits	Nombre d'essais techniques	Nombre de produits conformes	Nombre de produits non-conformes	Taux de non-conformités
EMC	Luminaires Power bank Electroménager	19	7	0	0%
LVD	Luminaires, pointeurs laser	142	2	12	86%
TOYS	Peluches, fidget spinners, jouets fonctionnels, sac à dos enfant	248	10	32	76%
Total		409	19	44	70%

Tableau 7: Essais techniques réalisés par le laboratoire d'essais de l'ILNAS en 2017



L'accréditation EN ISO/IEC 17025 oblige le laboratoire d'essais à participer annuellement à des programmes d'essais d'intercomparaison afin de démontrer sa compétence et la fiabilité de ses équipements d'essais.

Ainsi, le laboratoire a pris part en 2017 aux programmes suivants:

- "Ball Pressure Test";
- "Glow-Wire & Needle Flame Test".

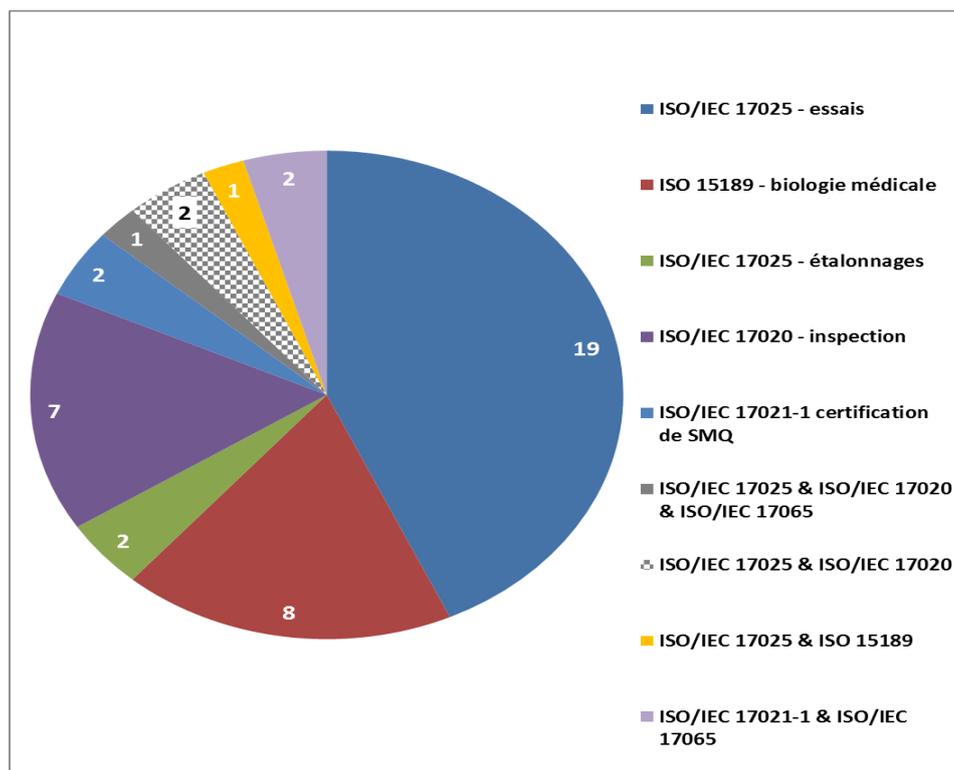
Pour les deux programmes le laboratoire a obtenu le résultat "excellent".

6. Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS)

6.1. Le département de l'OLAS en quelques chiffres

Les clients

Fin 2017 l'OLAS gère 51 dossiers d'accréditation pour un total de 44 organismes accrédités. Ces accréditations sont distribuées comme suit:



Le registre national d'accréditation, reprenant la liste complète des clients accrédités par l'OLAS ainsi que les portées d'accréditation et les certificats est disponible sur le portail qualité:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/organismes-accredites.html>

Les audits d'accréditation

En 2017, l'OLAS a accrédité deux nouveaux laboratoires de biologie médicale selon la norme ISO 15189.

Cinq clients potentiels supplémentaires ont pris contact avec l'OLAS courant 2017, en vue d'une accréditation prochaine.

Les auditeurs et experts

Fin 2017, l'OLAS compte 122 auditeurs et experts, inscrits au Recueil national des auditeurs qualité et techniques pour réaliser ses audits d'accréditation. Courant 2017, l'OLAS a observé 13 auditeurs

qualité et 6 auditeurs techniques ou experts, au cours d'audits dans le cadre du maintien de leur qualification.

Le comité d'accréditation

Le comité d'accréditation (CA) donne son avis sur chaque dossier d'accréditation (audits initiaux, de surveillance, d'extension, de renouvellement ou complémentaires).

Ce comité était composé de 18 membres permanents fin 2017, nommés par l'OLAS en raison de leurs compétences dans les domaines couverts par l'accréditation.

Au cours de l'année, le CA s'est réuni à 8 reprises, a traité 51 dossiers et rendu un total de 55 avis.

L'année 2017 a démontré que le fonctionnement du CA est conforme à l'article 8 du règlement grand-ducal du 12 avril 2016 portant exécution des articles 3, 5 et 7 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS.

La liste des membres du CA actuel de l'OLAS est consultable sur le portail qualité:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/accreditation/liste-membres-ca.html>

Le comité d'impartialité

Le 17 mai 2017, le comité d'impartialité (CI) s'est réuni pour la première fois. Il a procédé à l'analyse des politiques et des procédures de l'OLAS pour en vérifier la conformité aux exigences de l'ISO/CEI 17011 en matière d'impartialité.

Ce nouveau comité est composé de trois membres représentant les autorités, les partenaires économiques et les clients accrédités. Ses tâches principales sont de faire des propositions sur le fonctionnement de l'OLAS ou sur toute autre question relative à l'accréditation, notamment sur les problématiques d'impartialité, et le développement de principes et de politiques générales liés au fonctionnement de son processus d'accréditation.

Cette première réunion a permis de faire le point sur le fonctionnement du nouveau CA de l'OLAS ainsi que du processus décisionnel dans son ensemble. A l'issue de cette réunion, une nouvelle version de l'analyse d'impartialité de l'OLAS a été publiée.

6.2. L'OLAS et la formation

La Journée de la Communauté de l'accréditation 2017, totalisant 68 personnes, a permis de réunir les clients, les auditeurs, les membres du Comité d'accréditation et l'équipe OLAS. Le contenu des présentations de cet événement est disponible sur le portail qualité:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/publications/accreditation-notification/documentations/publication-jca-2017.html>

6.3. Les activités européennes et internationales de l'OLAS

Les activités de l'OLAS dans le domaine de l'accréditation

L'OLAS est membre signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA, d'IAF et d'ILAC pour les laboratoires d'essais, d'étalonnages et de biologie médicale, les organismes d'inspection et les organismes de certification de produit et de systèmes de management qualité et de l'environnement depuis le 18 avril 2012.

Grâce à cette reconnaissance mutuelle, les organismes accrédités par l'OLAS ont plus de facilités à faire accepter leurs produits ou leurs services qu'ils exportent sur les marchés étrangers, car les résultats, les rapports ou certificats qu'ils délivrent sont acceptés par tous les États signataires de ces accords.

Toutes les informations nécessaires sur les organisations européennes et internationales actives dans le domaine de l'accréditation sont disponibles sur le portail qualité:

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/accréditation-notification/reconnaissance-mutuelle.html>

En 2017, l'OLAS a participé aux réunions internationales suivantes:

- EA General Assembly;
- EA Management Committee;
- EA Horizontal Harmonization Committee;
- EA Inspection and Certification Committee;
- EA Laboratory Committee;
- IAF/ILAC General Assembly.

L'OLAS et les comités ISO/CASCO et TC 212

En 2017, l'OLAS a assuré le suivi des travaux dans les deux groupes de travail de l'ISO/CASCO dans lesquels il est inscrit.

Courant 2017, l'OLAS a coordonné le travail des experts luxembourgeois inscrits au comité technique ISO/CASCO/WG44 pour finaliser la révision de la norme ISO/IEC 17025 publiée le 30 novembre 2017.

La révision de la norme ISO/IEC 17011 s'est poursuivie en 2017 via le groupe de travail ISO/CASCO/WG42. L'OLAS a suivi les travaux de révision de la norme jusqu'à sa publication le 30 novembre 2017.

6.4. La désignation des organismes notifiés

L'OLAS, en tant qu'autorité de désignation selon l'article 7 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, assure la notification ainsi que la surveillance annuelle des organismes notifiés sur la base de l'accréditation et se charge de maintenir à jour les informations publiées sur la base de données NANDO de la Commission Européenne.

Fin 2017, les six organismes notifiés auprès de la Commission européenne par le Luxembourg ont réussi à maintenir ou à prolonger leur accréditation. Ils conservent ainsi leur notification. La liste de

ces organismes, ainsi que les domaines pour lesquels ils sont notifiés, sont référencés dans la base de données NANDO:

<http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/nando/>

6.5. Promotion de l'accréditation

Pour renforcer le volet communication dans le domaine de l'accréditation, l'OLAS a publié deux newsletters (en mars et octobre 2017) qui sont disponibles sur le portail qualité:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/publications/accreditation-notification/periodiques/newsletter-olas-mars-2017.html>

et

<https://portail-qualite.public.lu/fr/publications/accreditation-notification/periodiques/newsletter-olas-octobre-2017.html>

De plus, l'OLAS a publié trois "Newsletter Auditor's special" (en mars, juin et décembre 2017) destinés aux auditeurs, afin d'améliorer la communication et de garantir la mise à jour des connaissances sur le fonctionnement et les changements du système d'accréditation de l'OLAS. Elles sont disponibles sur le portail qualité:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/publications.html>

L'OLAS publie un article sur tout nouvel organisme accrédité sur le portail qualité, sous la rubrique "actualités":

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites.html>

7. Bureau luxembourgeois de métrologie (BLM)

7.1. Service de Métrologie Légale

Conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, le Service de Métrologie Légale a pour principales missions d'organiser et d'exécuter les contrôles métrologiques et les vérifications en rapport avec les instruments de mesure réglementés et les préemballages. Par ailleurs, il réalise la surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage dans les secteurs réglementés et veille à une application correcte et uniforme des unités de mesure légales dans le circuit économique.

Le Service de Métrologie Légale, créé par la loi du 21 août 2016, a fêté ses 200 ans le 29 novembre 2016 au Technoport à Belval en présence de Monsieur le Ministre de l'Économie Etienne Schneider et de nombreux invités du monde industriel et économique.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/metrologie/metrologie-legale.html>

7.1.1. Vérification de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique suivant la directive 2014/31/UE

Le Service de Métrologie Légale a la qualité d'organisme notifié au niveau européen (N°0460) dans le cadre de la directive 2014/31/UE relative aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique. Dès lors, il est habilité à procéder aux opérations de vérification de la conformité au type sur la base de la vérification du produit et établir des certificats de conformité pour des instruments de pesage neufs, tels que bascules industrielles et ponts bascules pour camions, destinés à être mis en service dans le circuit économique au Luxembourg.

Comme l'année précédente, le nombre d'installations de pesage neufs présentées en 2017 à la vérification de la conformité reste à un niveau faible. Trois ponts bascules et trois bascules industrielles ont reçu la vérification de la conformité au type par le Service de Métrologie Légale. A noter que le Service de Métrologie Légale dispose de ses propres poids indispensables pour réaliser les essais métrologiques.

Année	Nombre de vérifications de la conformité au type
2007	60
2008	47
2009	86
2010	99
2011	55
2012	12
2013	25
2014	6
2015	6
2016	2
2017	6

7.1.2. La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage

Le Service de Métrologie Légale procède à des tournées annuelles de vérification périodique, qui sont arrêtées par le Ministre de l'Économie.

Ce règlement ministériel désigne chaque année les communes qui sont visées par la tournée de vérification périodique ainsi que les dates et la durée des séances de vérification pour les instruments de mesure.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/metrologie/metrologie-legale/instruments-soumis-contrôle/tournees-verifications.html>

La tournée de vérification périodique de l'année 2017, visait principalement les communes du centre du Grand-Duché ainsi que quelques communes du sud-ouest. Ces communes ont été ajoutées à la tournée 2017, bien que leurs instruments auraient dû être soumis qu'en 2018 à la vérification périodique, il s'est avéré utile de répartir la charge de travail d'une manière plus uniforme sur les trois années nécessaires pour vérifier la totalité des instruments de mesure du territoire du Grand-Duché.

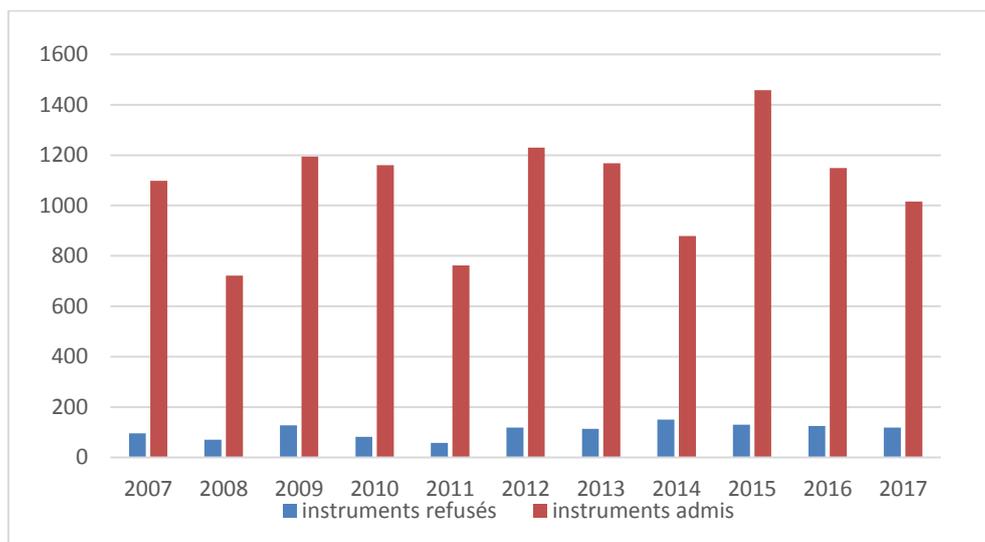
En ce qui concerne le contrôle périodique des instruments de pesage en usage en 2017, le Service de Métrologie Légale a vérifié 869 balances de comptoir, 177 bascules industrielles et 83 bascules routières pour camions.

En ce qui concerne les stations-service, le Service de Métrologie Légale a contrôlé 2.266 distributeurs routiers lors de la tournée 2017. Le nombre de distributeurs vérifiés, en comparaison avec ceux vérifiés en 2014, reflète l'ajout des communes du sud-ouest du pays afin d'arriver à une moyenne de 2.000 pompes par année sur trois ans.

A titre d'exemple:

En ce qui concerne la vérification des instruments de pesage en service (balances et bascules industrielles de toutes sortes):

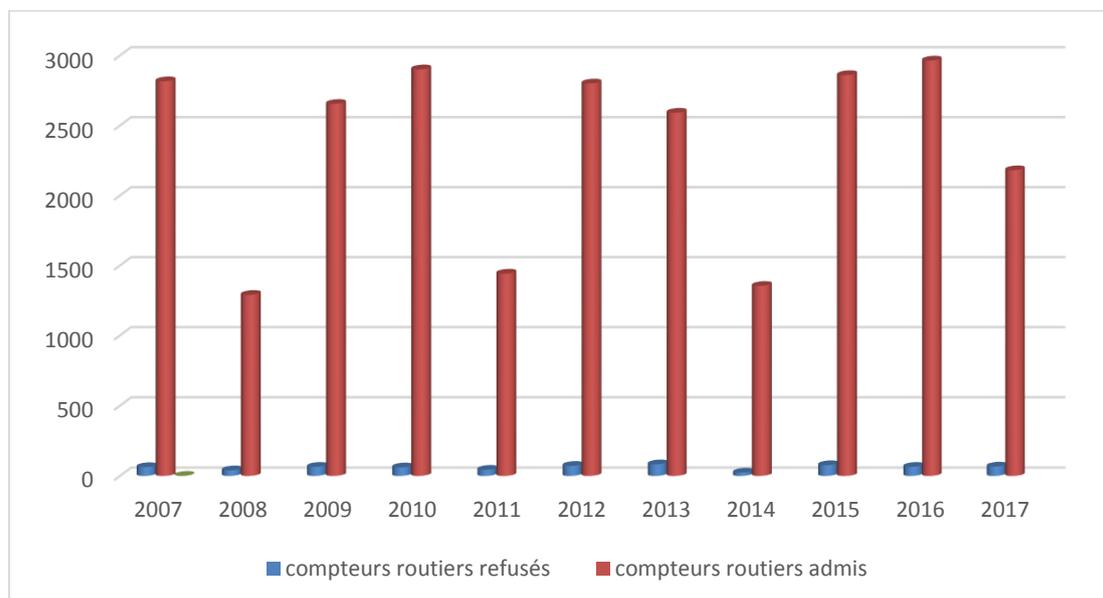
Année	Nombre d'instruments de pesage vérifiés	Taux de refus
2007	1.046	9,1%
2008	675	10,4%
2009	1.109	11,5%
2010	1.061	7,7%
2011	707	8,2%
2012	1.218	9,8%
2013	1.143	9,9%
2014	873	17,2%
2015	1.452	9,0%
2016	1.149	10,9%
2017	1.135	10,5%



Source: ministère de l'Économie – ILNAS

En ce qui concerne la vérification des distributeurs routiers de carburants en service :

Année	Nombre de distributeurs vérifiés	Taux de refus
2007	2.817	2,2%
2008	1.290	3,1%
2009	2.655	2,4%
2010	2.904	2,1%
2011	1.396	3,1%
2012	2.801	2,6%
2013	2.592	3,2%
2014	1.354	1,8%
2015	2.861	2,7%
2016	2.965	1,6%
2017	2.266	2,9%



Source: ministère de l'Économie – ILNAS

En ce qui concerne la vérification des ensembles de mesurage montés sur camions citernes destinés à la livraison des combustibles liquides:

Année	Nombre d'instruments vérifiés
2007	66
2008	36
2009	95
2010	41
2011	22
2012	56
2013	31
2014	20
2015	46
2016	37
2017	14

A la demande d'administrations communales, 23 compteurs d'eau domestiques ont été vérifiés, dont 5 compteurs n'ont point répondu aux erreurs maximales tolérées en service.

7.1.3. Accréditation ISO/CEI 17020 du Service de métrologie légale

Depuis le 27 avril 2015 le Service de métrologie légale, précédemment accrédité par le BELAC, est accrédité par l'OLAS selon la norme "ISO/CEI 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le

fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection". Un audit de surveillance organisé le 13 février 2017 a donné lieu à trois remarques et a confirmé le maintien de l'accréditation.

La reconnaissance délivrée par cette accréditation couvre non seulement le système de management de l'organisme, mais également l'impartialité et l'indépendance de l'organisme ainsi que les compétences techniques du personnel et la conformité des installations et équipements et procédures d'inspection.

A présent, le respect des exigences de la norme ISO/CEI 17020 garantit la fiabilité des inspections réalisées dans le cadre de la vérification de la conformité au type et de la vérification ultérieure des instruments de pesage (directive 2014/31/UE) ainsi que la vérification ultérieure des ensembles de mesurage routiers (directive 2014/32/UE).

<https://portail-qualite.public.lu/fr/acteurs/ilnas/olas.html>

Chaque année un audit interne selon ISO/CEI 17020 est réalisé par un cabinet d'audit externe compétent et indépendant, et celui de 2017 s'est tenu le 5 décembre.

7.1.4. Activité au niveau européen et international du Service de métrologie légale

En 2017, les agents du Service de Métrologie Légale ont activement participé aux réunions du groupe de travail "instruments de mesure" auprès de la Commission européenne et ils ont également pris part à une réunion du Comité de WELMEC à Madrid, ainsi qu'à une réunion du groupe de travail WELMEC WG10 à Varsovie.

<http://www.welmec.org/>

<https://www.oiml.org/fr>

7.2. La métrologie industrielle et scientifique

Avec le support du département de métrologie de l'ANEC GIE, l'ILNAS-BLM-Métrologie industrielle et scientifique, a pu mener à bien un certain nombre d'activités destinées à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de métrologie, approuvée par le ministre.

Voici un bref résumé des actions menées:

- Définition des besoins en étalons, équipements et ressources pour le laboratoire du temps/fréquence pour 2017;
- Installation du laboratoire temps/fréquence et de l'horloge atomique ;
- Suivi des activités du Laboratoire de gravimétrie de l'Université du Luxembourg en tant qu'institut désigné;
- Conduite de discussions avec d'autres organismes potentiellement aptes à représenter certains domaines de la métrologie nationale;
- Réalisation de cinq sessions de formation en métrologie, avec 35 personnes formées dans 28 laboratoires, dont 16 administrations et établissements publics;
- Préparation de nouvelles formations en métrologie;



- Représentation du Luxembourg à l'assemblée générale d'Euramet et à son Comité technique qualité (TCQ);
- Poursuite du développement et de la mise en place du système de management de la qualité du BLM selon la norme ISO/IEC 17025;
- Publication d'actualités sur le Portail Qualité et envoi de Newsletters sur la métrologie.

Le détail de tous ces points et les résultats complets de l'année 2017 du GIE ANEC-Métrologie sont consultables dans son rapport d'activité, publié sur le Portail Qualité:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/publications/metrologie/Rapport-annuel/20161.html>

Abréviations, Acronymes	
ADCO	Administrative cooperation
ADD	Générateurs aérosols directive
AEV	Administration de l'Environnement
ANEC	Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance
ATEX	Equipment and protective systems intended for use in potentially explosive atmospheres
BELAC	Organisme belge d'accréditation
BLM	Bureau luxembourgeois de métrologie
BnL	Bibliothèque nationale de Luxembourg
CA	Comité d'accréditation OLAS
CE	Commission européenne
CEI	Commission électrotechnique internationale
CEN	Comité européen de normalisation
CENELEC	Comité européen de normalisation électrotechnique
CI	Cellule informatique
CITA	International Motor Vehicle Inspection Committee
CPR	Construction Products Regulation
CRTI-B	Centre de ressources de technologies et de l'innovation pour le bâtiment
CTIE	Centre des technologies de l'information de l'État
CW	Installations à câbles transportant des personnes
DBA	Département budget et administration
DIN	Deutsches Institut für Normung
DG	Direction générale
EA	European co-operation for accreditation
ECISS	European committee for iron and steel standardization
ECDSM	Base de données nationale de la surveillance du marché
EMC	Electromagnetic compatibility
ENISA	Agence européenne de "cyber-sécurité"
EPI	Équipement de protection individuelle
ETSI	Institut européen des normes de télécommunication
EURAMET	European Association of National Metrology Institutes
FESA	Forum of European Supervisory Authorities for Electronic Signatures
FNR	Fonds National de la Recherche
GAD	Gas Appliances Directive
GPSD	Directive sécurité générale de produits
IAF	International accreditation forum
ICSMS	Information and communication system for market surveillance
ICT	Information and communication technologies
IEC	Commission électrotechnique internationale
ILAC	International laboratory accreditation cooperation
ILNAS	Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services
IMP	Expert group on the International Market for Products
INAP	Institut national d'administration publique

IoT	Internet of Things
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISO/CASCO	International organization for standardization / Committee on conformity assessment
ISO/IEC	Comité mixte de l'Organisation internationale de normalisation et de la Commission électrotechnique internationale
ITU	Union Internationale des Télécommunications
JCAG	Joint Commercial Advisory Group
JIS	Joint Initiative for Standardization
LIFT	Directive relative aux ascenseurs
LIST	Luxembourg Institute of Science and Technology
LVD	Low voltage directive
MD	Directive machines
MED	Marine Equipment directive
MSA	Market Surveillance Authority
MSG	Market Surveillance Group
NANDO	New approach notified and designated organisations
OIML	Organisation International de Métrologie Légale
OLAS	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance
OLN	Organisme luxembourgeois de normalisation
PA	Articles pyrotechniques
PED	Equipements sous pression
PROSAFE	Nonprofit professional organisation for market surveillance authorities and officers from throughout the EEA
PSCQ	Prestataires de services de confiance qualifié
PSDC	Prestataires de services de dématérialisation ou de conservation
R&TTE	Radio equipment and telecommunications terminal equipment and the mutual recognition of their conformity
RAPEX	Community rapid information system
RCD	Recreational craft directive
RED	Radio equipment directive
REACH	Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals
RoHS	Restriction of Hazardous Substances
SC	Sub Committee
SnT	Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance
TC	Technical committee
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOYS	Produits conçus ou destinés, exclusivement ou non, à être utilisés à des fins de jeu par des enfants de moins de 14 ans
TPED	Equipements sous pression transportables
WELMEC	European cooperation in legal metrology
WG	Working Group